

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Master 2 EMB

L'INTITULE DU MEMOIRE

**Le rôle du secteur bancaire dans la croissance de la population des
PME en Algérie.**

Préparé par :

- Baziz Anissa.
- MasouadeneHassiba.

Dirigé par :

Dr. ASSOUL NAOUAL.

Jury :

Examinateur 1: Mme SADI.

Examinateur 2: Mr AIT ATEMEN.

Rapporteur : Mme ASSOUL NAOUAL.

Année universitaire : 2019/2020

Remerciements

Tout d'abord nous tenons à remercier dieu, le tout puissant, de nous avoir guidé dans la réalisation de notre travail.

C'est avec un réel plaisir que nous tiendrons à présenter ces mots de remerciement à toute personne qui nous a accompagnés et à contribuer à l'élaboration de ce modeste travail.

Nous remercions infiniment notre promotrice madame Assout Naoual d'avoir accepté de diriger notre travail, pour sa disponibilité et ses orientations, ainsi que sa grande contribution à l'aboutissement de ce travail.

Nos remerciements s'adressent aux membres de jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer ce modeste travail, et de participer à la soutenance

Enfin, nous tiendrons à remercier toutes nos familles pour leurs soutien et leurs patientes, ainsi tous ceux et toutes celles qui nous ont apporté leurs soutien au long de ce travail.

Hassiba & Anissa

Dédicace

Je dédie mon travail à :

Toute ma famille

Pour votre soutien, votre amour et tous vos sacrifices

A la mémoire de mon cher père que dieu l'accueille dans son vaste paradis.

A ma mère, l'être noble dans ma vie qui a donné de son mieux pour me voir ainsi « merci ma chère maman ».

A mes frères, mekhtar, malek et ayemen.

A mes sœurs, nawel, nassima et nacera.

A mon amie et binôme « Anissa » ainsi que sa famille.

A tous mes proches.

A mes amis ou qu'ils soient

Pour ma promotrice madame Assoul Nacual, pour sa disponibilité, ses conseils et pour sa très grande patience, merci infiniment.

Hassiba.

Je dédie mon travail :

A ma famille, elle qui m'a doté d'une éducation digne, son amour me fait de moi ce que je suis aujourd'hui

Mes chers parents, à mon père que dieu l'accueille dans son vaste paradis, à ma mère la personne la plus chère au monde, que nulle dédicace ne puisse exprimer mes sincères sentiments, pour leur patience illimitée, leur aide, leur encouragement continu, en témoignage de mon profond amour et respect pour leurs grandes sacrifices.

Mes chers frères Anis et Aymene, Ma sœur Amel, pour leur grande amour et soutien qu'ils trouvent ici l'expression de ma haute gratitude.

A ma brave encadreur Madame Assoul Naoual qui m'a aidée avec beaucoup de patience, et sa petite adorable fille Loubna.

A ma chère binôme Hassiba.

A tous ceux que j'aime.

Anissa.

La liste des abréviations

AGI : Autorisations Globales Importation.

ANDI : Agence Nationale de Développement d'Investissement.

ANDPME : Agence Nationale de Développement de la PME.

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit.

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien pour Emploi des Jeunes.

APSI : Agence de Promotion de Soutien et Investissement.

BFR : Besoin en Fonds de roulement.

BTHP : Bâtiments et Travaux Publics.

CASNOS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-salariés.

CEF : Centre de Formalité des entreprises.

CIPA : Confédération des Industriels et Producteurs Algériens.

CNAS : la Caisse Nationale de D'assurance Chômage.

CNCI : le Comité National de la Restauration Industrielle.

CNES : Système des Importations sans Paiement.

CNI : Commission Nationale d'Investissement.

DGI : Direction Générale des Impôts.

DGRI : la Direction Générale de la restauration Industrielle.

ED : Euro Développement.

FMI : Fonds Monétaire International.

FPCI : Fonds de la Promotion et de la Compétitive Industrielle.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

JO : Journal Officiel.

MDIPI : Ministère de l'Industrie et des Mines.

MIR : Ministère de l'Industrie et de la Restriction.

ONS : Office National des Statistiques.

OSCIP : Office pour l'Orientation, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé.

PAS : Plan d'Ajustement Structurel.

PE : Petite Entreprise.

PIB : Production Intérieure Brute.

PME : La Petite et Moyenne Entreprise.

PNDA : Programme National du Développement Agricole.

PNMIN : Programme National de Mise à Niveau.

RDC : République Démocratique du Congo.

RGEJ : Recensement Général des entreprises des Jeunes.

SARL : Société à Responsabilité Limiter.

SAS : Société par Action Simplifiée.

SASU : Société par Action Simplifiée Unipersonnelle.

SPA : Société par Action.

TPE : Très Petite Entreprise.

UE : Union Européenne.

UTA : Unité de Travail Année.

ZALE : Zone Arabe Libre Echange.

Liste des tableaux

Tableau n°1 : La classification des PME en Algérie.

Tableau n°2 : La classification Européenne de la PME.

Tableau n°3 : La répartition des PME selon le nombre des salariés et le chiffre d'affaires.

Tableau n°4 : Evolution du nombre de la PME/PMI en Algérie durant la période (2004 à 2015).

Tableau n°5 : Evolution de la densité des PME et de taux de création d'entreprises 2002 à 2016.

Tableau n°6 : La réactivation des PME.

Tableau n°7 : Mortalité des PME privées en Algérie.

Tableau n°8 : Mortalité des PME privées par secteur d'activité (personnes morales).

Tableau n°9 : Mortalité des PME privées (personnes physiques).

Tableau n°10 : Evolution des parts en % des secteurs public et privé dans la réalisation de PIB hors hydrocarbures.

Tableau n°11 : Contribution des PME au PIB (2007-2011) (Unité : Mds Dinars).

Tableau n°12: Evolution du nombre d'emplois créés par les PME/PMI.

Tableau n°13 : Contribution récente des PME à la création de l'emploi (2018-2019).

Tableau n°14 : Evolution des parts en % de la contribution des secteurs public et privé dans la création de la valeur ajoutée.

Tableau n° 15 : Concentration des PME (personne morales) par wilaya.

Tableau n° 16 : Evolution des parts en % de la contribution des secteurs public et privé dans la création de la valeur ajoutée.

Tableau n° 17 : Répartition du nombre de PME privées et de l'emploi généré par secteurs d'activités économique 2014.

Tableau n°18 : le financement des PME par les dispositifs d'aides et de garantie.

Liste des figures

Figure n°1 : La structures et objectifs du programme de mise à niveau algérien.

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

La liste des abréviations

La liste des tableaux

La liste des figures

Introduction Générale.....1-3.

Chapitre I : Perspectives globales sur la PME Algérienne.....4.

Introduction.....4.

Section 1 : Généralités sur la PME (Aperçu global)..... 4-14.

Section 2 : Les mesures d'aides et les structures d'appui à la PME.....15-25.

Conclusion.....25.

Chapitre II : Analyse de la croissance de l'effectif des PME en Algérie.....26.

Introduction.....26.

Section 1 : La création d'une PME..... 26-32.

Section 2 : La reprise des PME.....32-37.

Section 3 : La mortalité des PME..... 37-46.

Conclusion.....46.

Chapitre III : Analyse de la contribution des banques à la création des PME et leurs impacts sur le développement local.....47.

Introduction.....47.

Section 1 : Le rôle des PME dans l'économie algérienne.....47-59.

Section 2 : Le rôle des banques dans la croissance des PME en Algérie.....59-62.

Conclusion.....63.

Conclusion Générale.....64-65.

Bibliographie.

Annexes.

Table des matières.

Résumé.

Introduction générale

Aujourd'hui, le vocable PME (petite et moyenne entreprise) est sujet d'actualité dans tous les débats émanant des quatre coins du monde. La petite et moyenne entreprise est présentée par les économistes et les responsables politiques comme la solution à la crise de l'emploi. La PME par les avantages qu'elle génère justifiant sa contribution au développement local et au renouvellement du tissu économique apporte une chance à un emploi espéré à certains individus se retrouvent dans la situation de chômage.

Grâce à son statut actif qui prend en considération les caractéristiques et les changements de l'environnement dans lequel elle évolue, la petite et moyenne entreprise est considérée comme un compartiment de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique, de développement régional, d'absorption de chômage et de création de valeurs.

En Algérie, les PME ne cessent d'être en croissance depuis la fin des années 1980, au moment où le pays décidait d'entamer sa transition d'une économie administrée vers l'économie de marché. Avant cette phase de transition, la grande entreprise était la prédominante et depuis cette transformation économique et sociale, les petites et moyennes organisations sont revues comme l'instrument privilégié de la croissance économique et de création d'emplois. Cependant, l'impression globale que donne l'économie actuelle est celle d'une prédominance des PME notamment privées.

La préoccupation de l'Algérie pour le soutien aux PME a connu ses premières expressions au début des années 1990 (Korichi et *al*, 2013). D'abord marginale, avec la loi de 1993 portant sur la promotion de l'investissement, puis plus renforcé avec la loi d'orientation et de promotion de l'investissement de 2001, qui a mis définitivement l'investissement privé sur le même pied d'égalité que l'investissement public. Cet engagement du politique algérien pour promouvoir le secteur privé s'est affermi au début des années 2000 par la création d'une série d'organismes chargés de promouvoir la PME, en l'occurrence le ministère de la PME, le fonds de garantie et une batterie de programmes et de mesures motivantes pour développer ce type d'entreprises.

Cet engagement aventureux du pays, donne une grande importance au secteur des PME, Ainsi, tous les gouvernements algériens ont compris que le secteur public seul ne peut

répondre aux besoins économiques et sociaux du pays, par conséquent, le recours au secteur privé est une nécessité absolue.

La PME est source de compétitivité, elle s'est imposée, par sa diversité, sa flexibilité et sa capacité à créer des emplois, comme une entité susceptible de compenser le déficit de la grande entreprise publique nationale. Cette situation explique l'accélération des processus de création des PME.

La PME doit se procurer des ressources. Cependant, elle ne peut pas se contenter de ses ressources propres pour satisfaire continuellement tous ses besoins de financement, quelque soit sa taille. En Effet, elle ne trouve comme ressources externes que l'endettement bancaire. Cela est d'autant plus valable dans une économie d'endettement, telle que l'économie algérienne.

A ce jour, les banques sont encore le principal acteur du financement des PME et elles occupent une place primordiale dans l'économie algérienne. Malgré l'existence d'une variété de dispositifs propres à la promotion de la PME, l'appel aux banques (aux crédits bancaires) constitue une condition essentielle du développement de secteur de la PME.

Intérêt du sujet :

Dans le présent travail, l'établissement de relations entre la banque, la PME et la résorption du chômage va porter l'intérêt d'analyser l'évolution de l'effectif de la PME. Dans ce contexte, l'objectif majeur est de tenter de rassembler des éléments d'analyse qui permettent de connaître le rôle de la banque dans la croissance de leurs effectifs et ce en termes de leurs création, reprise et mortalité notamment au niveau local. Cette analyse nous permettra également de connaître la place qu'occupent les PME dans l'économie algérienne et ainsi de mesurer leur poids dans le développement économique national.

Problématique :

En Algérie, les PME sont couramment confrontées à plusieurs obstacles, qui peuvent conduire à l'échec de leurs projets. Malgré tous les efforts accordés par l'Etat (soutien, aides financières, programmes de mise à niveau, etc.) pour encourager leur croissance, le processus de leur développement apparaît donc problématique. Le débat sur ce sujet est avancé en Algérie et notre souci s'inscrit dans un contexte de recherche des facteurs contribuant à l'essor de la PME ainsi que des causes qui génèrent leurs mortalités. Cependant, notre réflexion s'articule autour de la question centrale suivante : Quels sont les facteurs qui contribuent à l'essor des PME en Algérie et quel est l'apport du secteur bancaire?

Autour de cette question centrale, plusieurs questions subsidiaires peuvent découler à savoir :

- Quelle est l'emplacement du secteur des PME en Algérie ?
- Comment participent les banques à la réduction du chômage ?
- Quelles sont les causes de mortalité rencontrées par les PME Algérienne ? Quelles sont les solutions mises en place par les pouvoirs publics pour développer ce secteur ?
- Quel est l'impact des deux phénomènes reprise et mortalité des entreprises sur le développement local ?

Les hypothèses du travail :

Pour essayer de répondre à la problématique précédente, trois hypothèses sont établies, et sont prises en considération pour orienter notre travail :

- Hypothèse 1 : La croissance de l'effectif des PME est influencée par les décisions de financement prises par les banques ?
- Hypothèse 2 : Les dispositifs d'aide à l'emploi contribuent fortement à la création de la nouvelle PME plutôt qu'au processus de leur reprise?
- Hypothèse 3 : la mortalité de la PME algérienne peut s'attribuer de causes majeures d'ordres financiers et managériaux?

La méthodologie du travail :

La démarche suivie pour parvenir à notre objectif, consiste en une méthode normative qui est articulée sur la recherche des causes à effet. Nous avons procédé à une recherche bibliographique et documentaire ainsi de l'élaboration d'un questionnaire (enquête de terrain) qui malheureusement n'a pas pu être distribué.

A fin de réaliser notre travail, nous avons opté pour un plan scindé en trois chapitres :

- Le premier chapitre porte sur un bref aperçu historique de l'évolution de la PME et les différents programmes d'appui et au soutien de la PME.
- Le second chapitre porte sur l'analyse des processus de création, reprise et mortalité des entreprises ainsi que de leurs impacts sur l'évolution de l'effectif des PME.
- Le troisième chapitre permet d'analyser l'impact de la création des PME sur le développement local et le rôle des banques dans la création d'emplois.

Chapitre I : Perspectives globales sur la PME Algérienne

Pendant longtemps, l'économie algérienne était dominée par les grandes entreprises, la petite et moyenne entreprise était à peine tolérée, malgré la variété des réformes que l'Etat a essayé d'introduire pour activer et relancer son économie¹.

À travers ce chapitre, nous tenterons de donner une approche globale sur la PME et son évolution. Dans la première section, nous présenterons un bref aperçu historique de l'évolution de la PME en Algérie. Dans la seconde, nous essaierons de présenter la politique du développement des PME et les processus de leur mise à niveau notamment des déférentes structures d'appui engagées pour les promouvoir.

Section 1: Généralité sur la PME (aperçu global)

De nos jours, la petite et moyenne entreprise (PME) joue un rôle important dans la création de la valeur ajoutée et le maintien de la croissance économique. En Algérie, la PME est en plein essor, elle influence la création d'emplois et la valeur ajoutée. Malgré les difficultés qu'elle rencontre et qui freinent son développement.

Dans cette section, nous présenterons en premier lieu, l'historique de la PME, ensuite les critères de la définition. Dans un troisième volet, nous nous intéresserons aux caractéristiques de la PME.

I-Bref aperçu de la Genèse et de l'évolution de la PME en Algérie

La plupart des PME en Algérie sont apparues à partir de la fin des années 1980. La PME avant cette date n'a joué qu'un rôle secondaire. Généralement, on peut distinguer trois périodes d'évolution de la PME depuis l'indépendance²:

a- La période de 1962-1982

Avant l'indépendance, la majorité des PME qui existaient, été aux mains des colonais. Juste après l'indépendance, ces entreprises ont été accordées à des comités de gestion après l'absence de leurs possédants étrangers. Elles furent intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales.

¹ BOUYACOUB. A, « Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles », in (ABEDOU, BOUYACOUB, LALLEMENT, MADAOUI, « De la gouvernance des PME-PMI », Cahiers du Griot, L'Harmattan, Paris, 2006,) p113.

² Gasmi K., Saoud W., « La contribution des PME/PMI dans l'économie algérienne durant la période 2004-2015 », Janvier 2016. PP 95-97.

Le premier code d'investissement³ promulgué en 1963 portant sur la création d'une commission nationale d'investissement (CNI) a permis de remédier à l'instabilité de l'environnement qui a suivi l'indépendance. Ce code avait pour objet de définir les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie. En dépit de toutes ces garanties énoncées dans les articles 3,4,5,6 et 7 et les avantages accordés dans les articles 9,10, et 11 aux investissements privés nationaux et surtout étrangers, ce code a eu un impact faible en matière de mobilisation des capitaux publics et privés.

Un autre code d'investissement⁴ a été promulgué en 1966. Ce dernier a essayé de donner un rôle plus important au secteur privé dans le développement économique algérien. Il définit les principes qui fondent l'intervention du capital privé et délimite le cadre dans lequel s'organise cette intervention à travers les diverses branches d'activités économiques.

En 1976, l'entreprise privée commence à se détacher de l'aide de l'État par recours aux crédits bancaires et la promulgation de différentes lois législatives dans le cadre des réformes économiques. En 1979, l'entreprise privée va connaître les premières ouvertures destinées d'abord à sa réhabilitation puis à promouvoir son développement. Cette période a vu l'agrément de 4000 projets, dont le premier investissement direct étranger (IDE) entré du secteur privé est dans des nouvelles branches d'activité (sidérurgie, électronique, papier, etc.)

Le début de la décennie quatre-vingt c'est caractérisé par l'ouverture de l'économie à travers l'encadrement et l'orientation du secteur privé. La loi de 1981 sur la restructuration organique pour transformer les grosses sociétés nationales en petites unités spécialisées, capables de gérer d'une façon autonome et décentralisée, donne ainsi naissance à 500 nouvelles entreprises publiques dites « entreprises socialistes ».

b- La période 1982-1988

Durant cette période, de grandes réformes ont été amorcées dans l'ère de l'économie administrée. Les deux plans quinquennaux (1980 /1984) et (1985/1989) sont l'exemple de ces réformes entamées en faveur du secteur privé. Il y a eu parallèlement une promulgation d'un

³ Loi portant code des investissements, n°63-277 du 26.07.1963, publié dans le journal officiel n°53 du 02.08.1963.

⁴ Ordonnance portant code des investissements, n°66-284 du 15. 09.1966, publié dans le journal officiel n°80 du 17.09.1966.

nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'investissement privé (loi du 21/08/1982) qui a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME tels que⁵:

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières.
- L'accès, même limité, aux autorisations globales d'importation (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement.

Cette période a été également caractérisée par certains obstacles aux PME telles que :

- Le financement par les banques ne dépasse pas 30% du montant total de l'investissement.
- Les montants investis sont limités à 30 millions de DA pour la société à responsabilité limitée (SARL) ou par actions (SPA) et 10 millions de DA pour l'entreprise individuelle ou nom collectif (SNC).
- L'interdiction de posséder plusieurs affaires.

Les réformes ont continué avec la création en 1983 de l'office pour l'orientation, le suivi et la coordination de l'investissement privé OPCIP (décret n°83-98 du 29.01.1983) et d'un autre office pour l'orientation, le suivi et la coordination de l'investissement privé (OSCIP). Sa mission principale est⁶ :

- D'orienter l'investissement privé national vers des activités et régions susceptibles de répondre aux besoins du développement et d'assurer sa complémentarité avec le secteur public.
- D'entreprendre et de diffuser toute étude et résultat de recherche et d'analyse en vue d'assurer une meilleure intégration de l'investissement privé dans le processus de planification.

Les mesures prises au début des années quatre-vingt ont eu pour résultat une tendance à l'investissement dans des créneaux tels que la transformation de métaux, les petites industries mécaniques, et électroniques, les branches d'activités classiques et de substitution aux importations de biens de consommation finale.

⁵ Ordonnance portant code des investissements, n°66-284 du 15. 09.1966, publiés dans le JO n°8 (loi du 21/08/1982).

⁶ Décret n°83-98 du 29/01/1983.

c- De 1988 à nos jours

À partir de 1988 et dans une optique de transition économique vers l'économie de marché, l'Algérie s'est confrontée dans ses engagements auprès du FMI et de la Banque mondiale à atténuer sa crise d'endettement. L'application d'un régime de politique monétaire, financière et économique sous le plan d'ajustement structurel (PAS) a été assortie d'un objectif de privatisation des entreprises publiques et de la création de petites et moyennes entreprises.

Avec la survenue du choc pétrolier de 1986, l'État a décidé de libérer l'économie en introduisant à travers la loi de 1988 des procédures d'ouverture en termes de fixation d'objectifs de libérer le volume des investissements, d'autoriser les avantages financiers (financement extérieur, fiscal et foncier) et d'instituer les chambres de commerce pour développer le secteur privé en le rendant plus ouvert aux autres créneaux.

L'autorisation aux investissements étrangers a été mise en place à partir de 1990 par la loi 90-10 du 14-04-1990 sur la monnaie et au crédit. Au cours de cette année, la loi n°90-01 a instauré la libération des prix puis en février 1990, la fixation des salaires par le principe de liberté de négociation entre salariés et employeurs. Avec la promulgation du décret n°91-37 de la 19-02-1992, portant libération de commerce extérieur, le nombre d'entreprises privées a atteint 22389 entreprises. D'autres mesures d'encouragement et d'appui aux PME ont été poursuivies par la création de plusieurs institutions de soutien et d'accompagnement. A cet effet, l'Etat a mis en place un nouveau code de promotion de l'investissement promulgué en 05-10-1993 qui met l'investissement privé sur le même pied d'égalité que l'investissement public. Cette loi qui assure la liberté d'investir à tout promoteur privé national ou étranger a pour objectif⁷ :

- La promotion de l'investissement.
- Le remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées.
- La réduction des délais d'études de dossiers.
- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers.

En 1993, l'investissement est devenu libre dans tous les secteurs sans condition. Pour accompagner les projets d'investissement, il a été mis en place, l'agence de promotion de

⁷ Code de promotion de l'investissement promulgué en 05-10-1993.

soutien à l'investissement l'APSI et l'Agence nationale de soutien pour l'emploi des jeunes l'ANSEJ créée en 1996. Ces deux agences ont contribué à la création de projets initiés par des jeunes investisseurs.

À partir de 2000 le poids de la PME a nettement augmenté et le nombre à plus que doublé. Les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des PME/PMI ont été créées entre 2001/2007 suite à l'ordonnance relative au développement de l'investissement n°01-03 du 20-08-2001 et à la loi d'orientation sur la promotion de la PME (loi n°01-18 du 12-12-2001). Cette dernière a fixé des mesures de facilitations administratives dans la phase de création d'entreprises, ainsi que la création d'un fonds de garantie des prêts accordés par les banques⁸.

Aujourd'hui, le secteur privé est devenu prédominant au sein de l'économie dans la plupart des activités. Les entreprises privées contribuent à plus de 75% du PIB hors hydrocarbures. Selon l'office national des statistiques (ONS), l'analyse de sa contribution par secteur d'activité indique qu'elle est présente à hauteur de 99,7% dans l'agriculture, 96,6% dans le commerce, 67,3% dans le transport et la communication et 64,2% dans le bâtiment et les travaux publics. En 2005, les PME privées et de l'artisanat représentaient 99,75% du totale des entreprises. Le poids des PME dans le tissu national a fortement augmenté. Le nombre de créations a plus que doublé, mais il n'en demeure pas moins que les chiffres restent à un niveau faible⁹. À la fin de 2010, le nombre des PME /PMI privées est passé à 398788 entreprises, contrairement au nombre des PME/PMI publiques qui a enregistré une diminution de 228. Par contre, le total des artisans a connu une nette augmentation passant de 79850 entreprises en 2003 à 162085 entreprises à la fin de 2009.

II- Définition de la PME

Nous distinguons plusieurs visions à savoir :

II-1 Définition algérienne de la PME

En Algérie, la notion PME était imprécise, puisqu'il n'existait pas une définition certaine de la PME. Cependant, il a fallu attendre jusqu'en 2001 pour avoir une définition définitive.

⁸ Loi n°01-18 du 12-12-2001 portant orientation sur la promotion de la PME.

⁹ Analyse réalisée par nos soins à partir des données des bulletins d'information et statistique de la PME, n°20, 22 (2010, 2012) et les données de l'ONS sur la PME.

L'office National des statistiques (ONS) a donné une définition officielle à la PME algérienne à partir de la loi 01-18 du 21 décembre 2001 portant la loi de la promotion de la PME.

La loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME) » a pour objet de définir la petite et moyenne entreprise, et les mesures et les mécanismes de soutien qui leur sont réservés en matière d'émergence, de croissance et de pérennisation. Selon cette loi, la PME se définit comme suit¹⁰ : « La PME quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services employant une à deux cent cinquante personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un milliard de dinars algériens, et qui respecte le critère d'indépendance¹¹. ».

Au titre de la loi de 2017, il est entendu par :

1-Personnes employées : le nombre de personnes correspondant au nombre d'unités de travail année (UTA), c'est-à-dire au nombre de salariés employés en temps plein pendant une année. Le travail partiel ou le travail saisonnier était des fractions d'unité de travail année. L'année à prendre en considération pour une PME en activité est celle du dernier exercice comptable clôturé.

2-Seuils pour la détermination du chiffre d'affaires ou pour le total du bilan : ceux afférents au dernier exercice clôturé de douze mois.

3-La moyenne entreprise : est définie comme une entreprise employant de cinquante à deux cent cinquante personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre quatre Cents millions de dinars algériens et quatre milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel est compris entre deux cents millions de dinars algériens et un milliard de dinars algériens.

4- La petite entreprise : est définie comme une entreprise employant de dix à quarante-neuf personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre cents millions

¹⁰ Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise.

¹¹ Entreprise indépendante : l'entreprise dont le capital n'est pas détenue à hauteur de 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises. Celles-ci ne correspondant pas à la définition de la PME.

de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas deux cents millions de dinars algériens.

5-La très petite entreprise « TPE » : est définie comme une entreprise employant d'une à neuf personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à quarante millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas vingt millions de dinars algériens.

La loi du 10 janvier 2017 a ajouté plus de détails à la définition de la PME. Lorsqu'une entreprise enregistre un nombre d'employés qui la classe dans une catégorie de PME et un chiffre d'affaires ou un total du bilan qui la classe dans une autre catégorie, le critère du chiffre d'affaires ou du total du bilan, prime pour sa classification. Lorsqu'une entreprise enregistre à la date de clôture de son bilan comptable, un ou des écarts par rapport aux seuils énoncés ci-dessus, elle n'acquiert ou ne perd la qualité de PME, au sens des définitions ci-dessus, que pour autant qu'ils persistent sur deux exercices consécutifs. Les seuils relatifs aux chiffres d'affaires et au total du bilan annuel peuvent être révisés, en cas de besoin, par voie réglementaire.

Tableau N°1 : La classification des PME en Algérie

Catégorie	Effectif	Chiffre d'affaires	Total du bilan
Moyenne entreprise	50 à 250	200 millions de dinars à 2 milliard de dinars	100 millions à 500 millions de dinars
Petite entreprise	10 à 49	<200 millions de dinars	<100 millions de dinars
Micro entreprise	1 à 9	<20 millions de dinars	<10 millions de dinars

Source : Synthèse à partir de la loi n°01-18 portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME.

II-2- Définition de l'union Européenne

La commission européenne a adopté une nouvelle recommandation 2003/361/CE. La définition des petites et moyennes entreprises, qui a échangé celle définie en 1996 vise à prendre en considération les développements économiques survenus depuis 1996 et les enseignements tirés de sa pratique. La nouvelle définition détaillée ainsi l'aptitude de la petite et moyenne entreprise et le concept de micro-entreprise sont donnés ci-après. Sont considérées comme des PME « les entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le

chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros »¹².

Tableau N°2 : La classification européenne de la PME

Catégorie	Effectif	Chiffre d'affaires	Total du bilan
Moyenne entreprise	<250	<50 millions d'euros	<43 millions d'euros
Petite entreprise	<50	<10 millions d'euros	<10 millions d'euros
Micro entreprise	<10	<2 millions d'euros	<2millions d'euros

Source : Synthèse à partir de la recommandation 2003/361/CE de la commission européenne du 6 mai 2003.

II-3 Critères de définition des PME

La délimitation de la notion de la PME est appuyée sur l'apparition de deux approches .Une approche quantitative et une autre qualitative¹³:

a- L'approche quantitative : La commission européenne définit cette approche comme un assemblage de critères quantitatifs tels que le « nombre de travailleurs, profit net, valeur ajoutée, capital, bénéfice, chiffre d'affaires ».

L'union européenne par billet de l'observation européenne des PME a essayé en 1992 d'assurer les critères les plus adéquats à retenir comme suit :

- La très petite entreprise de 0 à 9 employés.
- Petite entreprise de 10 à 99 employés.
- Moyenne entreprise de 100 à 499 employés.

La commission a redéfini le concept de PME en 1996 dans le cadre d'une instruction, reconnaissant qu'une entreprise de 500 personnes dispose de moyens financiers et propose sur une bonne structure managériale à distinguer d'une simple PME. Sont envisagées comme PME les entreprises¹⁴:

- Employant moins de 250 personnes.

¹² La directive de 2003/361/CE de la commission européenne du 6 mai 2003.

¹³ OUSSAID A., « Financement des petites et moyennes entreprises : cas des PME algériennes », Mémoire de Magister, juin 2016, PP 14-16.

¹⁴ La directive de 2003/361/CE de la commission européenne du 6 mai 2003.

- Réalisant un chiffre d'affaires qui n'excède pas 40 millions d'euros soit un bilan annuel n'excédant pas 27 millions d'euros.
- Indépendantes : « sont considérées comme indépendantes les entreprises qui ne sont pas détenues à hauteur de 25% ou plus du capital ».
- La petite entreprise : elle emploie moins de 50 personnes, tout en respectant le critère d'indépendance et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 7 millions d'euros et un bilan annuel qui n'excède pas les 5 millions d'euros.
- Micro-entreprise : elle emploie moins de 10 salariés.

Les nouvelles recommandations apportées par la commission Européenne pour définir la PME ont été établies en 2005 et sont toujours d'actualité :

- Employant moins de 250 employés.
- Un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros « bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros ».

Tableau N° 3: La répartition des PME selon le nombre des salariés et le chiffre d'affaires

La taille	Nombre des salariés et le chiffre d'affaires
Très petite entreprise	-Moins de 10 salariés
Petite entreprise	-Moins de 50 personnes -Chiffre d'affaires n'excède pas 7 millions d'Euros -Bilan annuel ne dépasse pas 5 millions d'euros
Petite et moyenne entreprise	-Moins de 250 employés Chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros -Bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros.

Source : synthèse faites à partir de La directive de 2003/361/CE de la commission européenne du 6 mai 2003.

La définition quantitative de la PME ne suffira pas pour assimiler l'agissement interne des PME. Au-delà des différences d'effectif ou le chiffre d'affaires, il est essentiel d'adopter

une approche qualitative. Cette dernière est l'avantage d'améliorer la compréhension que l'on peut avoir d'une PME. Les valeurs et les images de la PME diffèrent selon les régions, les modes de développement économique et politique.

b-L'approche qualitative

L'approche qualitative rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif. L'approche qualitative de la PME met l'accent sur les éléments descriptifs et caractéristiques d'une entreprise de petite ou moyenne dimension c'est-à-dire: la taille, l'Âge de l'entreprise, le système technique, le pouvoir et l'environnement.

- **La taille et L'âge** : Quand la taille d'une entreprise est grande, cela affecte sa structure. Lorsque l'entreprise est âgée, son comportement est plus formalisé.
- **Le système technique** : Plus le système technique est sophistiqué, plus la structure administrative est organisée. Plus le système technique est régulé, plus le travail opérationnel est formalisé.
- **Le pouvoir**: Le besoin de pouvoir des membres de l'entreprise écoule ces dernières à avoir des structures excessivement réunies.
- **L'environnement** : Plus l'entreprise n'a des marchés diversifiés, plus elle a tendance à se scinder en unités organisées sur la base de ses marchés.

D'après les définitions soulevées ci-dessus, les PME se définissent en fonction du nombre des salariés, du bilan ou du chiffre d'affaires. Le central critère utilisé est celui du nombre des salariés.

III- Les caractéristiques générales des PME

Ce sont des caractéristiques propres que leur tailles, leurs confères, leurs hétérogénistes, et leur organisation, qui peuvent être résumées comme suit¹⁵ :

- a. La centralisation** : c'est la centralisation de la prise de décision chez un seul individu qui est le plus souvent le propriétaire dirigeant.

¹⁵ KOUTINI, M ; LARIBI, S. « les déterminants de la création des PME privées dans la wilaya de Bejaia », Ed, juin 2019, p29.

- b. La petite taille :** caractérisée par une structure simple, des contrats directs, une distance hiérarchique. Les PME gèrent un plus faible volume de ressources financières induisant un faible volume des ressources techniques et immatérielles.
- c. Une stratégie intuitive ou peu formalisée :** le dirigeant va être plus proche de ses collaborateurs et ses employés pour leur expliquer oralement les changements qu'il impose, et les décisions qu'il prend dans le court terme.
- d. Un système d'information interne et externe peu complexe et peu organisé :** le système d'information interne des PME est caractérisé par le dialogue et le contact. Le système d'information externe, est simple, la recherche d'informations est principalement informelle.
- e. Une bonne spécialisation :** les employés doivent être capables de changer de poste de travail ou de fonction. Les équipements doivent permettre la flexibilité de la production et d'être capable de produire à des valeurs compétitives des petites séries variées.

III-1 Les caractéristiques des PME algériennes

Les PME en Algérie se distinguent, par les caractéristiques suivantes¹⁶ :

- Les PME algériennes sont concentrées dans des niches. Elles ont le monopole sur les marchés et sont rentières.
- Le secteur des PME en Algérie est caractérisé par une faible collaboration par rapport aux pays industrialisés.
- L'essor des PME est relativement récent en Algérie, la majorité des PME ont été créées durant la décennie 2000.
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services.
- Une grande souplesse structurelle et faiblesse de l'activité de sous-traitance.
- Prépondérance des micro-entreprises, appartenant à la catégorie des TPE avec moins de 10 salariés : plus de 90% sont des TPE en 2013.

¹⁶ BETTACHE, Y ; IGHIT, S. « les stratégies de développement des PME algérienne à l'international Cas : stratégie d'exportation des PME de la wilaya de Bejaia » Ed, juin 2018, pp 62-63.

-Compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent non justifiées (faible capacité managériale).

-Manque d'encadrement technique et faiblesse de l'accumulation technologique.

-Les PME sont généralement familiales et peu inclinées à l'ouverture du capital aux entreprises étrangères. Le marché des entreprises est souvent national ou local, il est très rarement international.

-Un Manque de spécialisation, d'information de pertinence et d'actualités.

-L'innovation quasi-absence et manque d'inventivité.

-Une partie de leurs activités se pratique dans l'informel (financement, production, commercialisation, approvisionnement, etc.).

-Les PME privées ont une forte contribution à la création de la valeur ajoutée.

Section 02 : Les mesures d'aides et les structures d'appui à la promotion de la PM

Les PME sont considérées comme l'une des forces principales du développement économique, en raison de leur contribution à la création de l'emploi, Toutefois pour survivre aux obstacles et aux contraintes imposées par les marchés locaux et internationaux, ces dernières doivent se mettre à niveau. Pour cela, les pouvoirs publics algériens ont engagé une série de mesures d'aides et de soutien, dévoué à la politique du développement des PME.

I- Les mesures d'aides et de soutien à la promotion de la PME

Les plans de soutien introduit dans la loi 10/01/2017 ont visé les objectifs suivants¹⁷ :

I-1 Les objectifs généraux

La loi n°17-01 du 10 janvier 2017, fixe les objectifs généraux suivants :

- L'impulsion de la croissance économique ;
- L'amélioration de l'environnement de la PME ;
- L'encouragement de l'émergence des PME, notamment innovantes ;
- L'amélioration de la compétitivité et de la capacité d'exportation des PME ;
- La promotion de la culture entrepreneuriale et l'amélioration du taux d'intégration nationale et la promotion de la sous-traitance.

¹⁷ La loi n°17-01 du 10 janvier 2017.

- Elaboration d'une politique de développement des PME s'appuyant sur la concertation, la coordination avec les acteurs publics et privés concernés, et sur les études appropriées donnant lieu à des programmes, des mesures et des structures d'appui et d'accompagnement.
- Incitation des collectivités locales à prendre les mesures nécessaires pour l'aide et le soutien à la promotion des PME notamment par la facilitation de l'accès au foncier et à l'immobilier convenant à leurs activités, et leur réservation d'une partie des zones d'activités et des zones industrielles.

Les mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME, objet de la présente loi, ont pour but :

- De publier et promouvoir la diffusion de l'information à caractère industriel, commercial, juridique, économique, financier, professionnel et technologique relative au secteur des PME.
- D'encourager toute initiative tendant à faciliter l'accès des PME au foncier.
- D'œuvrer pour la mise en place de régimes fiscaux adaptés aux PME.
- De favoriser et d'encourager le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que les nouvelles technologies et l'innovation au sein des PME.
- De faciliter l'accès des PME aux instruments et services financiers adaptés à leurs besoins.
- D'encourager les associations professionnelles, les bourses de sous-traitance et les groupements.
- De renforcer la coordination entre les dispositifs de création et d'appui aux PME aux niveaux national et local.

Les PME bénéficient des mesures d'aide et de soutien, prévues par la présente loi, en fonction de leurs tailles et des priorités définies par filières et par territoires.

I-2 Le plan de soutien à la création et la croissance des PME

D'autres mesures ont été prises en compte dans le but d'encourager la création et la croissance des PME. Il est créé un établissement public à caractère spécifique, dénommé « l'agence », chargé de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la PME. L'agence assure la mise en œuvre de la politique de développement des PME en matière d'émergence, de croissance et de pérennisation, y compris l'amélioration de la qualité, la promotion de l'innovation et le renforcement des compétences et des capacités managériales des PME.

Le financement des actions d'aide et de soutien à la PME, prévues par la présente loi, ainsi que des dépenses de fonctionnement de l'agence s'effectue à travers le compte d'affectation spéciale n° 302-124 intitulés « Fonds national de mise à niveau des PME, d'appui à l'investissement et de promotion de la compétitivité industrielle ».

Par ailleurs, elles sont créées des structures locales rattachées à l'agence. Elles se composent¹⁸:

- Les centres d'appui et de conseil à la PME, ayant pour principales missions l'appui à l'émergence, à la croissance et à la pérennisation des PME, ainsi que leur accompagnement.
- Les pépinières d'entreprises chargées de soutenir les entreprises émergentes et de les héberger.
- Ils sont également créés, auprès du ministère chargé de la PME, des fonds de garantie des crédits et des fonds d'amorçage, conformément à la réglementation en vigueur afin de garantir les crédits aux PME et de promouvoir les start-up dans des projets innovants. Le ministère chargé de la PME entreprend, en concertation avec les autres ministères et autorités concernés, toute initiative à l'effet d'identifier les besoins des PME en financement et d'impulser la mise en place d'instruments financiers adaptés à la promotion de la PME. L'Etat veille au développement du partenariat public/privé et œuvre pour l'élargissement du champ de la concession de services publics au profit des PME.
- Il est créé, auprès du ministère chargé des PME, un organisme consultatif¹⁹. Le Conseil constitue un espace de concertation et se compose d'organisations et d'associations professionnelles spécialisées et représentatives des PME, ainsi que des représentants des secteurs et institutions concernés par la création et le développement des PME.

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des PME et de la promotion du produit national, des programmes de modernisation sont établis et mis en œuvre en faveur des PME. A cet effet, l'Etat encourage et appuie, à travers une subvention ou une aide matérielle :

- Les associations de TPE représentatives de cette catégorie, offrant des services spécifiques à ces TPE.
- Les associations et/ou groupements de PME visant l'amélioration de la compétitivité des filières d'activités notamment celles de la sous-traitance à travers la collaboration

¹⁸ Loi-2017-02-orientation-développement-pme.

¹⁹ « Conseil national de concertation pour le développement de la PME ».

des différents acteurs qui interviennent dans le processus de fabrication d'un produit matériel ou immatériel ou d'un service depuis la recherche/développement jusqu'à la consommation finale.

La subvention ou l'aide matérielle est assortie des conditions mentionnées dans le cahier des charges, et son octroi est subordonné à la conclusion d'une convention annuelle entre le ministère chargé de la PME et le groupement ou l'association, définissant les activités de ces derniers, en adéquation avec les objectifs fixés. Les associations professionnelles et les groupements qui créent des structures d'appui à la PME, peuvent bénéficier d'une aide financière ou matérielle de l'Etat, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

I-3 Le plan de la promotion et de la sous-traitance

La sous-traitance est l'instrument privilégié de densification du tissu PME. Elle fait l'objet d'une politique de promotion et de développement visant le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale. Le comité²⁰ dédié à la promotion et de la sous-traitance vise à²¹:

- Assurer l'intermédiation entre les donneurs et les receveurs d'ordres.
- Collecter et analyser l'offre et la demande nationale en matière de capacités de sous-traitance.
- Valoriser le potentiel des PME en matière de sous-traitance à travers des programmes spécifiques visant l'amélioration de leurs performances.
- Promouvoir les activités de sous-traitance et de partenariat par le soutien aux bourses de sous-traitance.
- Assurer la mission de point focal dans le cadre d'un système d'information unifié des bourses de sous-traitance.
- Elaborer des contrats-types, selon une approche filière, se rapportant aux droits et obligations des donneurs et des receveurs d'ordres.
- Elaborer et actualiser un guide juridique de sous-traitance.
- Assurer la médiation entre le donneur et le receveur d'ordre en cas de litiges.
- De développer un système d'information économique sur les PME : l'agence, met en place un système d'information sur les PME afin de servir d'outil de prospective et d'aide à la décision. Les organismes et les administrations doivent fournir, au système d'information économique sur les PME, les différentes informations actualisées figurant dans les fichiers dont ils disposent notamment des fichiers :

²⁰ Conseil National chargé de la Promotion de la Sous-traitance.

²¹ Loi-2017-02-orientation-développement-pme.

- de l'office national des statistiques ;
- du centre national du registre de commerce ;
- de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés ;
- de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés ;
- de l'administration fiscale ;
- de l'administration des douanes ;
- de la chambre algérienne de commerce et d'industrie ;
- de l'association des banques et des établissements financiers.

Au titre du renforcement de l'intégration des capacités nationales de sous-traitance, l'Etat encourage²² :

- La substitution des importations de biens et services par la production nationale.
- L'insertion, par les services contractants publics, d'une clause obligeant les partenaires cocontractants étrangers, à recourir à la sous-traitance nationale dans les contrats de prestation de services, d'études, de suivi et de réalisation d'équipements publics.
- L'insertion, dans les cahiers des charges des appels d'offres et consultations des marchés publics nationaux, d'une clause de bonification en faveur des soumissionnaires faisant appel à la sous-traitance assurée par les PME.

II- Les structures d'appui à la PME

Les structures d'appui à la PME ont été créées vers la fin des années quatre-vingt-dix. Ces structures visent la performance et l'amélioration de la compétitivité des PME. Des programmes sectoriels ont été créés touchant principalement le secteur agricole et industriel.

II-1 Le fonds de promotion de la compétitivité industrielle FPCI

Ce fonds est régi par la loi des finances de 2001, dans le but de faire des actions de couverture des dépenses d'expertise et d'assistance technique relatives à l'amélioration de la qualité des méthodes managériales et entrepreneuriales, la formation, la recherche et développement, l'essaimage. Ce fonds prend en charge des études d'expertise et d'assistance technique dans les domaines de l'élaboration des études et diagnostic. La formulation du plan de mise à niveau se rattache à de différents volets relatifs à la formation, la technologie, la

²²La loi n° 17-01 du 10 janvier 2017.

qualité, le marketing. Alimenté par les dotations de l'État, les dons et les legs, le FPCI est doté d'une enveloppe de 31 milliards de dinars.

II-2 Le programme national du développement agricole PNDA

L'Algérie a lancé en 2000 un programme du développement agricole. L'objectif était, d'une part, de mettre à niveau le secteur agricole et d'améliorer la production en quantité et en qualité pour satisfaire la demande domestique en produits agricoles. D'autre part, l'engagement de l'Algérie pour une libéralisation de son économie impliquant son intégration à la zone de libre-échange Euro-méditerranéen et à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) l'a poussé à relever un défi qui réside dans l'amélioration de la productivité et la recherche de la compétitivité de ces entreprises dans différents secteurs²³. Dans le cadre du programme PNDA, les pouvoirs publics ont accordé plusieurs accessibilités financières pour défendre le secteur qui était déjà en souffrance en octroyant des primes d'incitation à la production.

II-3 Le programme pilote de mise à niveau des entreprises

À la fin des années quatre-vingt, un programme de mise à niveau des entreprises a été affilié au Portugal. Alors que le Portugal est frappé par une crise économique, un programme est adopté. La réussite de ce programme au Portugal a incité d'autres pays méditerranéens à opter ce programme pour redynamiser leur système productif²⁴. L'Algérie s'est jointe à ce mouvement en 1999 sur une période de 5 ans en optant un programme de mise à niveau des entreprises privées qui a été au début très ambitieux. Selon Madoui et Boukerf (2009), les experts de l'ONUDI définissent la mise à niveau comme « l'action d'amélioration des performances de l'entreprise (production et croissance) et de sa compétitivité pour lui permettre de se battre efficacement dans son nouveau champ concurrentiel, de s'y maintenir et d'y croître....», (Joyal, 2010)²⁵. Puisqu'il cherchait à accroître la compétitivité des entreprises, le programme touche à la fois le niveau macroéconomique (l'environnement externe à l'entreprise et les institutions), microéconomique (l'entreprise) et méso économique (le secteur et la branche dans lesquels l'entreprise évolue)²⁶. C'est dans ce cadre que fut

²³ ZOUBEIDI, M. ; GHARABI, D. « Impact du PNDA sur la performance économique des filières stratégiques en Algérie : cas de la filière lait dans la wilaya de Tiaret », Ed 2013, *Revue Écologie-Environnement*, n°9, pp.

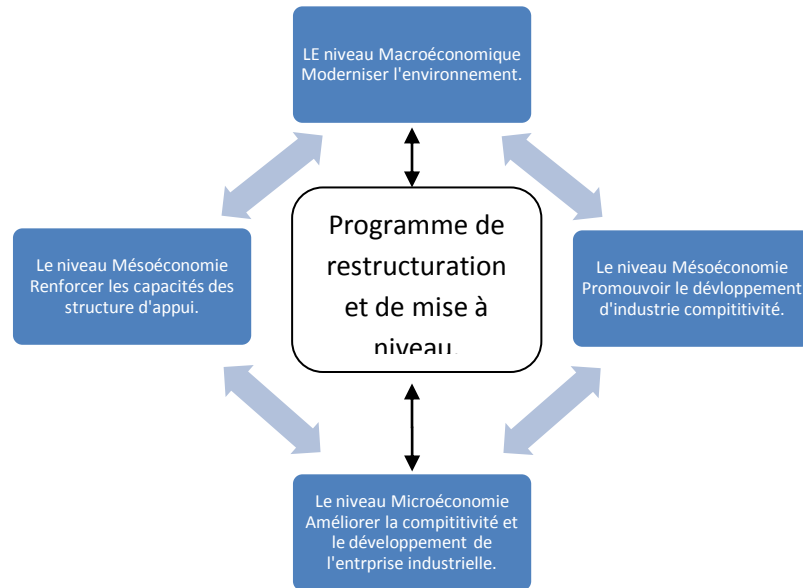
²⁴ Joyal, A. « Histoire de la PME exportatrices : l'exemple Québécois, brésiliens et chinois, in *la PME algérienne et le défi de l'internationalisation* » (Dir), André Joyal, Mohamed Sadeg et Olivier Torrès, Ed 2010. L'Harmattan, Paris, pp. 219-248.

²⁵ Idem.

²⁶ Idem.

adopté le programme Euro-développement PME (ED-PME) conjointement par le ministère de l'industrie algérien et la commission européenne.

Figure n°1 : Structure et objectifs du programme de mise à niveau algérien



Source : Joyal, 2010 cité dans Madoui et Boukerf (2009, p. 7).

À noter que ce programme de mise à niveau ne finance pas l'investissement matériel, il récupère pour les entreprises bénéficiaires, les dépenses d'élaboration des diagnostics et des mesures touchant la formation et l'assistance technique. Pour garantir le bon fonctionnement de ces tâches, trois organes spécialisés ont été créés, le fonds de la promotion et de la compétitivité industrielle (FPCI), la direction générale de la restructuration industrielle (DGRI) et le comité National de la compétitivité industrielle (CNCI)²⁷.

a. Le comité national de la compétitivité industrielle CNCI

Le comité est chargé d'ajuster les modalités de fonctionnement du FPCI. L'appropriation du programme au niveau des pouvoirs publics algériens a été excellente, dans la mesure où le ministère de l'industrie et de la restructuration (MIR) a initié son propre programme fondé sur le diagnostic stratégique entier et l'accompagnement des PME dans la phase de mise en œuvre et ceci en utilisant les divers dispositifs d'appui mis en place. Le bilan qui couvre la période allant de janvier 2002 (date de lancement) à décembre 2006 est bien maigre par rapport à l'objectif de départ qui consistait à mettre à niveau 1000 entreprises.

²⁷ Kadi M., « Quelle place pour la PME algérienne dans le processus du développement économique ? », revue n° 18/2017, p5.

b. Le nouveau programme national de mise à niveau des PME algériennes

Ce programme vient en complémentarité et en continuité aux dispositifs de mise à niveau déjà existants. Formellement ce programme a été lancé en février 2007 pour une période de six ans, avec objectif de mise à niveau de 6000 PME. Une enveloppe d'un milliard de dinars par an est consacrée pour son réalisation conformément aux conclusions du Conseil des Ministres du 8 mars 2004. Pour la conduite de ce programme et l'accompagnement des PME sur le plan technique, l'État a annoncé la création de l'agence nationale de développement de la PME (ANDPME) par le décret exécutif n° 05-165 du 03 mai 2005. Cette agence a pour objectif d'accompagner les PME dans le processus de mise à niveau, elle vise à développer les capacités des associations et des organisations professionnelles pour une meilleure assimilation du concept de mise à niveau, d'autant plus que les organisations en question possèdent un rôle prépondérant dans l'environnement de l'entreprise. Le programme s'articule autour de 3 axes²⁸ :

- Les actions sectorielles (analyse par branche d'activité),
- Les actions régionales (identification des mesures par wilaya prioritaire),
- Les actions de mise à niveau de l'environnement institutionnel de la PME et les structures d'appui à la PME, et enfin des actions au profit de la PME.

III- Les dispositifs publics d'aide à la PME en Algérie

Les organismes existants en Algérie pouvant avoir un rôle d'appui aux PME pour leur développement sont des structures d'aides, sous formes d'agences nationales chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprises. Nous traitons ici les dispositifs les plus importants mis en place par l'Etat pour promouvoir la PME, à savoir : L'ANSEJ, l'ANGEM, l'ANDI et la CNAC. En plus de ces organismes nous trouvons aussi de nombreuses structures, dont la finalité est toujours l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement des PME, nous pouvons citer :

III-1 Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes ANSEJ

Il s'agit d'un organisme national doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, créée en 1996 et visant à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi des jeunes à travers la création de micro-entreprises. L'ANSEJ est chargée de²⁹ :

²⁸ Kadi M., « Quelle place pour la PME algérienne dans le processus du développement économique ? », revue n° 18/2017, p7.

²⁹ Décret exécutif n°96-296 du 08 décembre 1996 fixant les statuts de l'ANSEJ.

- Mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets toutes les informations d'ordre économique, technique, législatif et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités ;
- Fournir des aides à l'investissement pour les jeunes porteurs de projets dans le cadre du montage financier et le suivi des prêts ;
- Etablir des relations permanentes avec les banques et les institutions financières dans le cadre du montage financier des projets ;
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création d'activité.

L'ANSEJ peut financer des projets dont les montants d'investissements pouvant atteindre 10 Millions de Dinars. Ses crédits sont destinés aux catégories des jeunes chômeurs dont l'âge varie entre 19 et 35 ans, ayant une qualification ou un savoir faire en relation avec l'activité considérée. Deux types de financement sont réalisés : le financement mixte et le financement triangulaire³⁰.

III-2 L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Créée par décret 04-14 du 22 janvier 2004, l'ANGEM représente l'un des instruments de législation de la politique du gouvernement en matière de lutte contre le chômage et la précarité. Ses principales missions sont³¹ :

- Gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, et accompagner les bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence.

Depuis 2005, les microcrédits inférieurs à 30 000 DA sont décaissés directement par l'Agence. Pour les montants considérables, l'ANGEM a signé des conventions avec les banques publiques (BNA, BADR, BDL, BEA, CPA)³².

³⁰ Dispositif Extension ANSEJ, - Entreprise - Dispositifs de soutien à la création d'entreprise - Extrait du El mouwatin, p2-3.

³¹ Lettre de L'agence N°01, Bimestrielle éditée par Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit.

L'ANGEM vise l'intégration économique et sociale des bénéficiaires de microcrédit à travers la création d'activités de production de biens et services dont les montants de crédit varient entre 50 000 DA et 400 000 DA remboursables dans un délai de 12 à 60 mois.

III-3 L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement ANDI

L'ANDI est un établissement public créée en 2001, dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle a remplacé l'APSI (l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements), pour accomplir les missions suivantes :

- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- Fournir les prestations administratives à travers un guichet unique ;
- Faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de concrétiser les projets ;
- Réduire la durée d'octroi des licences à 30 jours au lieu de 60 jours.

III-4 Autres organismes de soutien à l'emploi et à la PME

Nous citons :

a- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC

La CNAC est une institution publique qui a pour mission principale de soutenir les populations pauvres et non bancarisées dans le processus de la création de micro entreprises.

A partir de 2004 et dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a mis en œuvre un dispositif de soutien à la création de l'activité économique, par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans, en offrant plusieurs avantages, pour un montant d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA avec la possibilité d'extension de la capacité de production des biens et des services pour les entrepreneurs déjà en activité. Dans le souci de préserver les nouvelles TPE, un service d'accompagnement et de formation des dirigeants-chômeurs est assuré par les équipes conseillères de la Caisse.

b- Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR)

Créé en 2004, sa principale mission est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin :

³² SI LEKHAL. K et al, « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », revue de la performance des institutions algériennes, N°04, 2013, p45.

- de maintenir le démarrage et l'expansion des PME, en octroyant des garanties de crédits aux banques commerciales (taux plafonné à 80 % du crédit, pour des projets de 5 à 50 millions DA).
- D'achever le montage financier des projets d'investissements viables et orientés vers la création et/ou le développement d'entreprises.

c- L'Agence Nationale de Développement de la PME (AND-PME)

Créée à l'initiative des pouvoirs publics en 2005, elle est chargée :

- De mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME.
- De mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en garantir le suivi, de promouvoir l'expertise et la recommandation pour les dirigeants des PME.
- De suivre la démographie des PME en termes de création, de cessation et de modification d'activité.
- De mener des études de filières et de propager l'information économique et financière.

d- La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI-PME)

Créée en 2004, elle constitue un autre mécanisme de soutien à la création et au développement des PME, en leur facilitant l'accès aux financements. Elle a pour rôle de couvrir les risques relatifs aux crédits d'investissements consentis aux PME. Autrement dit, elle couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques avec les petits et moyens entrepreneurs.

L'analyse de l'évolution et la genèse de la PME en Algérie, nous a permis de mieux connaître l'environnement qui a prévalu leur essor et les conditions dans lesquelles elles sont prises en charge pour se relancer et se renforcer. Nous dirons alors que la législation algérienne a accordé une importance aux PME en les encourageants d'un point de vue économique et fiscal. Malgré tous les programmes d'appui attachés aux PME, leurs effectifs restent restreints et se limite aux activités non productives.

Chapitre II : Analyse de la croissance de l'effectif des PME en Algérie

Les opérations de la création, réactivation et la radiation des PME, impactent directement l'évolution de l'effectifs des PME. Le nombre de PME a connu une croissance importante à partir des années quatre-vingt et ne cesse d'évoluer en nombre. Les PME stimulent l'esprit d'entreprendre et d'innovation et contribuent d'une manière constitutive à promouvoir l'emploi et la compétitivité.

Ce second chapitre sera divisé en trois sections. La première portera sur la création des PME et leurs taux de croissance. La deuxième section sera consacrée à l'analyse des opérations de reprise des entreprises. La troisième section abordera l'analyse de la mortalité des entreprises et les causes de leurs disparitions.

Section 1 : La création des PME

Le processus de création d'entreprise est influencé par de différents facteurs d'ordres sociétal, sociologique et sociopolitique. Dans cette section, nous nous intéresserons d'abord à la définition de la création d'entreprise et les étapes de leur création, ensuite, nous analyserons leur évolution et taux de création.

I- La définition de la création d'entreprise

Selon l'INSEE la création de l'entreprise se rapporte à la question « de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production et de comment réellement créer cette entreprise ? » Derrière ces termes très pratiques se cachent les étapes indispensables de la création d'entreprise, (étude de marché, prévisions financières, validation de modèle économique dans le business plan, choix du statut juridique et bien sûr, nouveau mode de vie entrepreneurial et nouveaux challenges).

I-1 La définition de la création d'entreprise selon l'INSEE

L'INSEE définit la création d'entreprise comme la mise en œuvre de nouveaux moyens de production, en distinction des reprises d'entreprise ou le dirigeant perpétue des moyens de production déjà existants. Finalement, qu'est-ce que la création d'entreprise ?³³

Créer une entreprise consiste à créer son propre emploi, sa richesse et de participer

³³ <https://www.l-expert-comptable.com/a/532671-creation-d-entreprise-definition-et-etapes-html>.

pleinement à l'économie de son pays. La création d'entreprise est d'abord une idée, qu'il s'agit de transformer en activité économique, puis en activité rentable. La création d'entreprise se formalise par un ensemble d'étapes fourni par un document appelé le business plan. Enfin, la création d'entreprise est un mode de vie, un challenge permanent, une capacité à gérer sa trésorerie et à prendre des décisions dont les conséquences impacteront le niveau de vie de l'entrepreneur et de ses collaborateurs.

I-2 Les formes de création

La naissance ou la création d'entreprise n'est pas généralement une création in-nihilo : la réactivation et la reprise sont des renaissances factices ³⁴:

a- La création nouvelle

La création d'une entreprise nouvelle se réfère à la création d'une unité économiquement dynamisée et donc à l'exploitation de nouveaux moyens de production. On parle aussi de création in-nihilo ou de création pure. D'un point de vue économique, elle correspond à un accroissement des capacités de production.

b- La création par reprise

Selon l'INSEE, la création d'entreprises est par reprise lorsqu'une unité régulière reprend l'activité, partiellement ou complètement, d'un ou de différents établissements économiques d'une autre unité régulière.

c- La création par réactivation

La création par réactivation est une opération par laquelle une entreprise reprend son activité après une durée d'abandon. Ce phénomène est notamment lié aux personnes physiques dans la mesure où une personne physique réserve à vie son immatriculation. En effet, les personnes morales peuvent disparaître alors que les personnes physiques ne disparaissent pour toujours qu'en cas de décès.

II- Les étapes de la création d'une entreprise

L'action de créer une entreprise est une activité qui nécessite une réflexion profonde. Elle

³⁴ MAATALLAH, M. « démographie des PME et leurs impact sur l'évolution du tissu industriel. », Ed, 2012/2013.

passer par plusieurs étapes à savoir³⁵:

II-1 La naissance de l'idée

L'idée est la première réflexion de la création d'un projet pour la naissance de toute entreprise. Dans cette étape, il s'agit de passer d'un rêve vague à une idée précise et claire. Il a été démontré que deux facteurs conduisent très souvent à l'abandon des projets :

- L'envie de créer sans projet précis.
- Le caractère très innovant.

II-2 L'étude du marché

L'étude de marché est une très importante étape. Elle consiste à confronter son idée de créer aux attentes des clients. Elle a pour objectif :

- D'acquérir une connaissance détaillée du secteur dans lequel évolueront l'entreprise et les besoins réels de ce marché.
- De définir, d'une manière plus précise, la consistance et la nature du bien ou du service que l'entreprise se propose de produire et d'écouler.
- De déterminer la place que l'entreprise entend occuper dans ce secteur d'activité.

L'entreprise doit s'assurer une stratégie commerciale adéquate en termes:

- De prix: combien les clients sont-ils prêts à payer et pour quel produit ou service? Quelle sera alors la marge commerciale?
- La distribution: l'entreprise doit définir ses canaux de distribution, en fonction de chaque segment de clientèle qu'elle compte cibler.
- La communication: adopter un outil informationnel permettant de fidéliser sa clientèle.

II-3 Le choix du statut juridique

Le choix du statut juridique est élémentaire pour l'entreprise. En effet, il aura un impact marquant sur la vie quotidienne de la structure et de ses possibilités d'évolution. Deux grandes familles de statut sont distinguées :

- Les sociétés qui ont une personnalité morale (SARL, SA, SAS, SASU,...etc.).
- Les entreprises individuelles, qui n'ont pas de personnalité morale.

³⁵<https://www.creer-mon-business-plan.fr/etapes-decreation-dune-entreprise>.

II-4 La réalisation du business plan

La réalisation d'un business plan (business modèle) consiste en l'élaboration d'un projet précis. Il permet de présenter l'ensemble des points qui le composent à fin de persuader les investisseurs (banques, business angles, etc.) qui l'accompagnent financièrement. Un business model a sept fonctions :

- Enoncer la proposition de valeur, quel produit ou service à offrir?
- Identifier un segment de marché : quelles catégories de clients seront ciblées ?
- Définir la structure de la chaîne de valeur dans l'entreprise, quelles sont les différentes fonctions de l'entreprise, les activités- clés qui contribuent à la création de valeur ?
- Spécifier les mécanismes de génération de revenus.
- Définir la position de l'entreprise dans la chaîne de valeur externe.
- Formuler une stratégie à partir de l'analyse concurrentielle.
- Réaliser le montage financier du projet : définir les moyens de production (les locaux et le coût d'installation), les moyens humains (le nombre de postes à pouvoir), les éléments incorporels (brevets ou licences) et les moyens matériels d'exploitation (les machines et outils).

II-5 La recherche de financements

Il s'agit de réunir les capitaux nécessaires pour financer les différents besoins durables identifiés dans les étapes précédentes. Plusieurs sources de financement sont possibles:

- Les apports personnels,
- L'apport de la famille, des amis (encore appelés 'love money'),
- Les organismes privés (les banques, certaines associations ou fonds spécifiques d'aide aux créateurs d'entreprises, etc.),
- Les organismes publics (l'Etat, les régions, les départements, BPI France, etc.).

Tous ces financements dépendront donc souvent de la nature des projets, du montant de l'investissement et du lieu d'implantation géographique.

III-Évolution et création de PME en Algérie

L'indicateur le plus pratiqué pour déterminer la croissance des PME est le ratio de création d'entreprises. Ce ratio permet d'assimiler tous les mouvements qui conduisent à la prise d'activités économiques dans une région. Cet indicateur peut être exprimé par deux approches

différentes :

- La première dénommée « ecological approach », calculée par le nombre d'entreprises créées au cours d'une année rapporté au nombre d'entreprises actives au 1^{er} janvier de l'année considérée.
- La deuxième appelée « labour market approach », se base sur la théorie du choix entrepreneurial, proposée par Evans et Jovanic (1989), qui rapporte le nombre de création d'entreprises à la population active de l'entité géographique de base.

Pour calculer cet indicateur, nous utiliserons la deuxième approche (Tableau 5) puisque la première servira à calculer le taux de croissance des entreprises plus loin.

Tableau n°4 : Evolution de la PME/PMI en Algérie durant la période 2004 à 2015

Années	Nombre de PME/PMI publiques	Nombre de PME/PMI privées	Total PME/PMI	Part en % des PME/PMI publiques Dans le total	Part en % des PME/PMI privées Dans le total
2004	778	312181	312959	0,2485%	99,75%
2005	874	341914	342788	0,255%	99,74%
2006	739	376028	376767	0,196%	99,80%
2007	666	410293	410959	0,162%	99,83%
2008	626	518900	519526	0,120%	99,87%
2009	591	586903	587494	0,100%	99,89%
2010	557	618515	619072	0,089%	99,91%
2011	572	658737	659309	0,086%	99,91%
2012	557	711259	711816	0,0782%	99,92%
2013	557	777259	777816	0,0716%	99,92%
2014	540	854985	855525	0,063%	99,93%
2015	524	940484	941008	0,055%	99,94%

Source : Etabli à partir des bulletins statistiques de la PME/PMI n°6 jusqu'à 34 et des statistiques de l'ONS.

L'analyse de l'évolution des PME/PMI en Algérie a montré une croissance importante de l'effectif qui passait du simple au triple soit une augmentation de plus de 628000 nouvelles

PME/PMI. Leur nombre a connu une hausse rapide en enregistrant en 2015 plus de 940000 PME/PMI contre environ 313000 PME en 2004.

Les statistiques du tableau n°5 indiquent que les PME/PMI privées constituent une part prédominante du nombre total des PME/PMI enregistrées en Algérie. Leurs contributions dans le total des PME/PMI indiquent qu'elles représentent plus de 99% du tissu PME/PMI. Elles ont connu une augmentation remarquable en nombre en passant de 312000 PME/PMI en 2004 à 940000 en 2015. Cette augmentation s'explique par l'importance des programmes d'Etat dédiés à la promotion de la PME/PMI. Quant à l'effectif des PME/PMI publiques, leur part est très négligeable en ne représentant que moins de 0,5% du tissu des PME/PMI total. Leur nombre a connu une baisse significative passant de 778 entreprises en 2004 à 524 en 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'effort fourni par l'Etat pour réformer le secteur des PME/PMI à travers la révision de leur statut juridique et de la levée de la politique de subvention des entreprises publiques notamment celles en difficultés.

Tableau n°5 : Evolution de la densité des PME et du taux de création d'entreprises de 2002 à 2016

Années	Nombre de PME	Taux de croissance de création de PME	densité PME/ population active du moment	Densité PME/ 1000 habitants
2002	190340	/	3,02	6
2003	208791	9,7	3,29	6
2004	220405	5,6	3,3	7
2005	237505	7,8	3,61	7
2006	260131	9,5	3,73	8
2007	284955	9,5	4,12	8
2008	310215	8,9	5,04	9
2009	346493	11,7	5,41	10
2010	369876	6,7	5,73	10
2011	392333	6,1	5,82	11
2012	408340	4,1	5,87	11
2013	459414	12,5	4,26	12
2014	496989	8,2	4,70	13
2015	537901	8,2	5,08	13
2016	575906	7,1	5,35	14

Source : Etabli à partir des bulletins statistiques de la PME/PMI et des statistiques de l'ONS. KADI M., «Quelle place pour la PME algérienne dans le processus du développement économique ? ». P 10.

L'analyse du tableau 4 indique que durant la période allant de 2001 à 2009, le taux de croissance du nombre de création de PME est en hausse continue. A partir de 2009, le taux à fortement baissé pour passer de 11,7% en 2011 à 4,1% en 2012. Ce ralentissement peut s'attribuer à la faiblesse de l'activité économique prévalant la période (période poste-crise asiatique de 2009). A partir de 2013, le taux de croissance s'est stabilisé autour des 8%, marquant ainsi la contribution des structures d'appui et des dispositifs d'Etat à travers l'ANSEJ, CNAC et ANGEM...etc. à l'essor de la nouvelle entreprise dans une ère de stabilité de l'économie (prix du pétrole).

L'analyse de la densité de la PME dévoile des chiffres non confortant qui décèlent la faiblesse du tissu économique notamment en termes de création d'entreprises privées. Les statistiques du tableau attribuent environ 14 entreprises privées pour mille habitants en 2016 contre 6 entreprises en 2002. La comparaison de ces chiffres aux pays occidentaux dont la densité est aux alentours de 45 à 60 entreprises privées pour 1000 habitants confirme la précarité de l'économie Algérienne provenant des rentes pétrolières considérées comme outil de relance économique au premier plan.

Tout au long de la création d'entreprise, il est crucial de s'entourer d'avis et de conseils pour ne pas se retrouver dans des situations inconfortables. Cette section nous montre que cet accompagnement est plus que recommandé pour certaines étapes.

Section 2 : La reprise des PME

La reprise d'une entreprise se rapporte à la réactivation d'une activité déjà existante. Dans cette section nous détaillerons la définition de la reprise et les étapes à suivre pour réussir l'opération de reprise.

I- La définition de l'opération de la reprise d'entreprise

Nous distinguons trois notions importantes:

I-1 Quelques notions importantes

a. La reprise

Action de faire de nouveau après une interruption, réutilisation d'une idée, d'une suggestion, fait pour certains phénomènes de se manifester de nouveau.

b. La Reprise d'entreprise

Création d'une entreprise reprenant partiellement ou totalement les activités et les actifs d'une entreprise ancienne. Démarche consistant à s'attribuer la gestion d'une entreprise déjà existante. La reprise d'entreprise permet selon les situations de sauver une entreprise de la faillite économique ou d'enrichir l'entité à l'origine de la reprise.

c. La réactivation d'une entreprise

Il s'agit de réactiver une entreprise radiée. Après une procédure de radiation, une entreprise perd, en principe, sa personnalité morale. Il s'agit en quelque sorte du "décès" de la société. Toutefois, il est éventuellement possible de réactiver une entreprise radiée.

I-2 Les étapes clés d'une reprise d'entreprise

La reprise d'une entreprise est un projet compliqué qui exige souvent un engagement financier important. Les opportunités de reprise sont de plus en plus nombreuses. Il peut donc s'agir d'une alternative importante à la création d'une entreprise.

Pour sécuriser et rassurer et réussir une reprise d'entreprise, il convient de s'y prendre correctement en suivant les étapes d'une opération de reprise d'entreprise³⁶ :

- Définir le profil type de l'entreprise à reprendre. Pour cela, il faut notamment définir :
 - Le secteur d'activité recherché,
 - La zone géographique d'implantation de l'entreprise,
 - La taille de l'entreprise (en chiffre d'affaires, en nombre de salariés...),
 - Le type d'entreprise : start-up, entreprise familiale, entreprise avec une bonne notoriété, entreprise en difficulté, etc.
- Rechercher des opportunités de reprise.
- Analyser l'entreprise visée : il est nécessaire d'obtenir le maximum d'informations sur l'entreprise et son dirigeant notamment:
 - Une présentation détaillée de l'activité de l'entreprise et de ses perspectives d'avenir.
 - D'analyser les points forts et les points faibles de l'entreprise.
 - Faires une étude du marché à long terme.
 - D'analyser le niveau d'activité si est-il en déclin, stable ou en croissance.

³⁶LES COINS DE L'ENTREPRENEUR, « Les étapes clés d'une reprise d'entreprise », Publié dans la thématique : Créer en rachetant une entreprise, Ed, (décembre 2019).

- De connaître les outils de production, le personnel de l'entreprise, les postes stratégiques, l'organigramme, etc.
- Faire une évaluation de l'entreprise à vendre : Cette étape est importante pour l'acquéreur d'entreprise. Elle doit lui permettre d'obtenir une amélioration de l'entreprise ciblée afin de négocier ensuite les termes de l'opération de reprise avec le vendeur. Un audit d'acquisition est achevé et un cabinet d'audit agréé par l'acquéreur intervient la plupart du temps si le projet est intéressant. L'audit d'acquisition permet à l'acheteur :
 - D'obtenir l'avis d'un tiers de confiance et de rapprocher ses informations avec celles issues du rapport d'audit.
 - De détecter les risques liés à l'opération de reprise afin de prendre une décision en connaissance de cause.
 - D'examiner les données comptables et financières de l'entreprise cible.

II- Le plan de reprise de l'entreprise

Après avoir diagnostiqué puis évalué la cible et conclut qu'une reprise pourrait être une bonne opportunité, il convient de travailler le plan de reprise de l'entreprise.

II-1 Le montage juridique de l'opération de reprise

Une reprise d'entreprise peut s'effectuer par plusieurs façons différentes :

- Création d'un holding et acquisition des titres par son intermédiaire,
- Filialisation de l'entreprise reprise.
- Création d'une entreprise et acquisition du fonds de commerce.
- Acquisition des titres ou d'une branche d'activité.
- Rachat progressif des titres.

Dans son plan de reprise, le repreneur doit présenter le montage juridique qu'il retient pour effectuer l'opération. Lorsqu'une nouvelle entité est créée pour la réactivation de l'activité, il convient de présenter ses essentielles caractéristiques : composition de l'actionnariat, capital social, forme juridique rôle de chaque associé, etc. Ensuite, il conviendra d'apporter des détails sur l'opération de réactivation, notamment au niveau :

- Des modalités du rachat : paiement immédiat, paiement échelonné, etc.
- Du sort des dettes actuelles de l'entreprise.
- Du sort de l'éventuel compte courant d'associé du cédant.

- Des garanties actuelles sur les actifs,
- De la garantie d'actif et de passif dans le cadre de la cession.

II-2 Le plan opérationnel de reprise et la stratégie

Le plan de reprise précise la stratégie que l'acquéreur souhaite mettre en place suite au rachat de l'entreprise. On retrouve notamment :

- Une partie commerciale : produits et services vendus, prix pratiqués, développement de chiffre d'affaires envisagé et moyen pour y parvenir, lancement de nouveaux produits ou services, plan de communication, etc.
- Une partie consacrée à la production : production actuelle, état des outils et des technologies utilisées, changement de méthode, objectifs.
- Une partie consacrée aux investissements : état actuel des actifs de l'entreprise, investissements à prévoir pour atteindre les objectifs, etc.
- Une partie consacrée aux approvisionnements : sources d'approvisionnement actuelles, coûts d'achat, coûts liés aux approvisionnements.
- Une partie consacrée au personnel : état actuel de l'effectif, embauches prévues, départs prévus, changement d'organisation, etc.
- Une partie consacrée aux dépenses : état des dépenses actuelles de l'entreprise, nouvelles charges à prévoir et/ou effort à réaliser sur les certains postes, etc.

II-3 Le montage financier de l'opération de reprise

Dans cette partie, l'acquéreur doit expliquer comment il entend financer l'opération de rachat et l'éventuel plan de développement à savoir :

- Apports en capital et en compte courant d'associés prévus.
- Entrée d'investisseurs dans l'entreprise.
- Emprunts bancaires.
- Aides et subventions, etc.

Le montant total du financement doit couvrir le coût total de l'achat et le besoin financier nécessaire au bon écoulement du plan de reprise. De plus, une marge de sécurité est conseillée pour faire face aux imprévus.

a- Le prévisionnel de la reprise d'entreprise

Afin de traduire financièrement le plan de reprise, un prévisionnel doit être affilié. Le prévisionnel de reprise reprend tout d'abord les données du dernier arrêté comptable (le plus récent possible) et traduit ensuite financièrement le projet de reprise sur trois années en général. Un compte de résultats, un bilan prévisionnel, un plan de financement et un tableau de trésorerie mensuel doivent au minimum être établis à cette occasion.

b- Accompagnement sur une reprise d'entreprise

Il peut être essentiel de se faire accompagner par un expert-comptable dans le cadre de la réalisation du plan de réactivation et de l'audit d'acquisition.

c- Les négociations et le protocole d'accord

Les négociations ont souvent lieu avant et pendant la réalisation du plan de réactivation de l'entreprise. Pour que les négociations attachées à la reprise de l'entreprise soient performantes, il est meilleur d'établir une liste d'éléments à aborder et des sujets sur lesquels un accord doit être trouvé. Dans cette étape, l'acheteur ne doit pas anticiper avant de se prononcer. À l'aboutissement des négociations et lorsque les deux parties ont trouvé un accord sur les points essentiels de la reprise (prix, modalité, conditions, date, transition, conditions suspensives), un protocole d'accord est établi³⁷.

II-4 La vente et l'éventuelle phase de transition

La dernière étape, après avoir rédigé le protocole d'accord, les conditions suspensives levées (la date de vente atteinte, notamment l'obtention des financements). Les démarches liées à la cession sont accomplies : signature de la vente, déblocage des fonds et paiement du prix, réalisation des formalités, entrée en fonctions, etc. Habituellement, une phase de transition est prévue entre le cédant et le repreneur afin que l'amendement s'opère en douceur et que le nouveau chef d'entreprise ait le temps de prendre ses marques.

III- La Réactivation en Algérie

À la fin du 1er semestre 2019, les réactivations des PME ont touché un total important de 7100 entreprises, dont 3 393 PME privées (personnes physiques) déclarées auprès de la

³⁷ Le protocole d'accord est un acte juridique écrit qui matérialise l'accord entre l'acquéreur et le cédant en reprenant les termes importants des négociations.

CASNOS, et on recense aussi 3 707 PME privées (personnes morales) déclarées auprès de la CNAS.

Tableau n°6 : La réactivation des PME

Type des PME	PME privées (personnes morales)	PME privées (personnes physiques)
Nombre de PME réactivé	3707 entités	3393 entités

Source : établi par nos soins à partir du bulletin d'information statistique de la PME N°35.

Cette section nous a précisé et éclairé l'opération de reprise qui est bien évidemment différente de l'opération de création. Alors que l'opération de reprise correspond au redémarrage des activités d'une entreprise en sommeil, la création d'entreprise est la mise en place d'une nouvelle organisation qui n'a pas été créée.

Section 3 : La mortalité des petites et moyennes entreprises

De très nombreuses entreprises connaîtront, à un moment de leur existence, une situation pénible mettant en jeu leur survie. L'étude des performances des entreprises après leurs naissances est toute aussi importante que l'analyse de leurs taux de naissance et d'échec. Ce dernier qui s'avère très élevé peut décourager les compétiteurs entrepreneurs aussi bien que les créanciers potentiels. Avant de la réprouver à mourir, l'entreprise présentant un ensemble d'indices inquiétants doit avoir une chance pour reprendre son activité. Son cas est similaire au malade auquel on prescrit un remède.

En Algérie, les travaux sur les entreprises en difficultés sont plus que jamais d'actualité. Les prochains défis que doivent affronter nos entreprises dans un avenir proche, obligent les acteurs économiques à élaborer des évaluations objectives permettant de déterminer avec précision les vrais problèmes des entreprises algériennes et de proposer des solutions adéquates.

Dans la plupart des pays, plus de la moitié des PME de création récente ont une durée de vie inférieure à cinq ans. Ce fléau, nous amène à chercher quelles sont les causes de la mortalité des PME? Que font les entrepreneurs pour les déchiffrer ?

Dans cette présente section, nous définirons la notion de mortalité des entreprises ainsi que le taux de mortalité. Dans ce contexte, nous nous intéresserons à l'analyse des différentes causes de disparition et de mortalité des PME en Algérie.

I- La Définition de la mortalité

Nous distinguons les notions suivantes:

I-1 La mortalité

Est le phénomène de la mort, considéré du point de vue du nombre par le rapport entre le nombre de décès et l'effectif moyen de la population dans un lieu donné et pendant une période déterminée.

I-2 La mortalité des entreprises

La mortalité d'une entreprise représente l'état de disparition de celle-ci après une période d'activité. Cette notion est indifféremment rattachée à la terminologie de faillite/défaillance/fermeture/cessation/sortie pour indiquer le même état de mort de l'entreprise.

La littérature distingue deux types de faillites des entreprises. D'une part, nous trouvons une conception legaliste selon laquelle la faillite d'entreprise est la résultante de l'incapacité de cette dernière à faire face à ses engagements financiers une fois ceux-ci arrivés à maturité. La faillite survient lorsque l'entreprise introduit auprès des juridictions compétentes un document légal qui ouvre la voie, soit à sa liquidation, soit à sa réorganisation/restructuration (Collongues, (1977) ; Taffler, (1982) ; Bryant, (1997) ; Gilbert, Menon et Schwartz, (1990)). La faillite de l'entreprise est alors définie sur la base de sa conformité, à un instant donné, avec les critères purement légaux retenus par les différents législateurs. D'autre part, selon la conception économique, la faillite d'entreprise est définie comme le résultat d'un processus progressif de défaillance économique (Argenti, (1977) ; Koenig, (1985) ; Ooghe et Van Wymeersch, (1996)). Plus ou moins long selon les cas, et caractérisé par le fait que, durant tout son déroulement, l'entreprise se voit dans l'incapacité de rencontrer de manière régulière les exigences (en matière de création de valeur, de rentabilité, de service de la dette, etc.) formulées à son encontre par les divers acteurs de son environnement. Dans un environnement où le recours à la procédure légale n'est pas ancré dans les pratiques, la notion de mortalité dans notre cas sera considérée sur la base du dispositif de collecte de leurs états et

de la liste qui répertorie des entreprises issues du RGE-2 et du fichier des contribuables de la DGI. Par ailleurs, la mortalité des entreprises peut être donnée par le nombre d'entreprises qui, à l'année t , ont survécu n années et ont eu au moins un salarié pour la première fois l'année $t-n$ et sont toujours en activité l'année t . cette définition de la survie exclut les cas dans lesquels les entreprises fusionnent ou sont absorbées par une entreprise qui existait l'année $t-n$.

I-3 Les entreprises disparues

Dans le contexte d'une comparaison entre deux années consécutives, une entreprise est considérée disparue si elle était absente au cours de la deuxième de ces deux années, mais présente au cours de la première année. Le nombre d'entreprises disparues dans une catégorie (au total, par secteurs ou par sous-secteurs, selon la tranche d'emplois, etc.) est égal au nombre d'entreprises disparues dans cette catégorie³⁸.

II- Le taux de mortalité et le taux de survie

Il s'agit d'informateurs utilisés dans le cadre de l'analyse démographique des entreprises.

II-1 La définition du taux de mortalité et de survie

Le taux de mortalité est un indicateur qui se calcule en rapportant le nombre d'entreprises en cessation entre deux (02) dates « t » et « $t+1$ » à celui des entreprises actives à la date « t ». Autrement dit, le taux de mortalité (**TM**) est le rapport entre le nombre d'entreprises fermées au cours d'une période (année) et le nombre entreprises en activité en début de période. Contrairement à cette notion, le taux de survie d'entreprises peut être énuméré comme suit³⁹ :

- Le taux de survie d'entreprises employant des salariés est mesuré par le nombre d'entreprises d'une bande de naissance spécifique qui a passé de différentes échéances annuelles. Autrement dit, le taux de survie sur n années des entreprises employant des salariés pour une année de référence t est le nombre d'entreprises ayant survécu n années en pourcentage du nombre total d'entreprises ayant déclaré au moins un salarié pour la première fois à l'année $t-n$.

³⁸ (Note : Statistique Canada a développé toute une série de mesures de vérifications afin de détecter les fausses disparitions et créations d'entreprises, suite à un changement de nom, d'adresse, de numéro de téléphone, de statut légal, de propriétaires de l'entreprise, etc. Ces mesures permettent de considérer, comme la même entreprise continuellement identifiée, une fausse entreprise disparue et une fausse entreprise créée qui, dans les faits, sont une seule et même entreprise).

³⁹https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/entrepreneur_aag-201213fr.pdf?expires=1597093401&id=id&accname=guest&checksum=1CC03C8850A58BDDD016B713A64065FE

- La proportion d'entreprises de n années employant des salariés pour une année t désigne le nombre d'entreprises ayant survécu n années et exprimé en pourcentage, de la population totale des entreprises employant des salariés en t. Le taux de survie sur n années des entreprises (employant ou non des salariés) pour une année de référence t est le nombre d'entreprises créées l'année t-n qui ont survécu en t divisé par le nombre de naissance d'entreprises en t-n. La survie d'une entreprise est un événement qui devrait toujours être étudié sur deux années consécutives. Par exemple, une entreprise créée l'année t-2 ne doit pas être considérée comme ayant survécu en t que si elle employait au moins un salarié également en t-1, et ainsi de suite.

II-2 Les causes de mortalités des entreprises

Souvent il est plus difficile de rester au sommet que d'y arriver, certaines entreprises peuvent passer en quelques années d'une position de leader à la faillite. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces changements brusques, allant d'une mauvaise gestion à une concurrence agressive ou un business-modèle éculé.

a- L'indécision

Elle est la première cause de mortalité des entreprises. Ne pas prendre de décision, c'est déjà une décision et c'est souvent la plus risquée. Certaines entreprises choisissent de ne pas agir et se laissent dans une situation inconfortable, et c'est une erreur. Même si une entreprise est leader sur le marché et que les changements et la réorganisation de l'entreprise ne sont pas nécessaires, elle doit sans cesse associer de l'innovation à son esprit de leader. La position de leader est loin d'être durable « Pour garder une longueur d'avance sur ses concurrents l'entreprise doit sans cesse réinventer. Cette position de leader la condamne à innover et se surpasser⁴⁰.

b- La défaillance

La faillite d'un client peut conduire une entreprise vers sa disparition. Depuis toujours plusieurs entreprises rencontrent des difficultés à cause d'un de ses clients. En effet, si une entreprise concentre son activité sur un petit nombre de clients et si un de ses clients arrête de travailler avec celle-ci, elle peut très vite se retrouver en situation délicate (déséquilibre de trésorerie, etc.).

⁴⁰ Hadjeras N, «l'indécision : 1ère cause de mortalité des entreprises », ATEJA, mars 2015.

Les événements extérieurs peuvent aussi conduire l'entreprise à la faillite. Dans la majorité des cas, la faillite d'une entreprise repose sur des causes internes⁴¹, mais parfois des événements extérieurs peuvent l'influencer, par exemple, en cas d'incendie ou toutes catastrophes naturelles.

c- La taille de l'entreprise

Une autre raison pour laquelle une entreprise perd son activité est sa taille sur le marché. Plus elles sont grandes, plus elles demandent une attention et une énergie grandissante pour leur propre fonctionnement. Cette ampleur les conduit à plus de complexité et donc à plus de vulnérabilité. À la fin, elles passent plus de temps à se gérer elles-mêmes qu'à gérer leurs clients⁴².

d- L'environnement législatif

L'une des raisons influençant la mortalité des entreprises est la modification de l'environnement législatif. Dans certains pays, la législation change sans cesse et les contrôles se multiplient en un espace de temps ne permettant à l'entreprise d'évoluer au rythme des changements).

d- L'environnement et le marché

Certains facteurs économiques se rapportant aux conditions de marché peuvent évoluer à l'encontre de la croissance de l'entreprise. A titre d'exemple, nous citons :

- 1- Une forte concurrence.
- 2- Un manque de main-d'œuvre malgré un taux de chômage élevé. (Il s'agit d'un manque de main-d'œuvre qualifié).
- 3- Le poids du secteur informel et de la contrebande.
- 4- Une mauvaise gestion de la croissance de l'entreprise.
- 5- Une activité de primeur réduite au minimum.
- 6- Un manque de solution industrielle et des baisses d'activités.
- 7- Une taxation supérieure qu'aux autres pays (taxe professionnelle et les autres charges).

⁴¹ A titre d'exemple, une étude réalisée en juin 1996 par Institut national de la statistique et des études économique (l'Insee) montre que les cessations d'activité sont le plus souvent liées à des motifs personnels. Très souvent, le chef d'entreprise prend lui-même l'initiative en raison de son âge ou pour éviter à sa société d'être confrontée à des difficultés graves.

⁴² <https://www.letemps.ch/economie/entreprises-vivent-longtemps>

8- Les crises de toute nature (crises financières, économiques, manque de matières premières et voire même des crises sanitaires, etc.).

III- Cas de la mortalité des entreprises en Algérie

Dans cette partie, nous analyserons la mortalité des entreprises par secteur d'activité ainsi que les causes de mortalités des entreprises en Algérie.

III- 1 La Radiation des PME en Algérie

En se référant au bulletin d'informations statistiques n°35 du premier semestre de 2019, le nombre d'entreprises radiées en 2019 s'élève à 8195 PME privées dont 1755 sont des personnes morales et 6444 PME de personnalité physique.

Tableau n°7 : Mortalité des PME privées en Algérie

Types de PME privées	Personnes morales	Personne physiques	Total
Nombre de cessation d'activité	1755	6444	8195
Parts en %	21 ,42	78,63	100

Source : CASNOS /Bulletin d'information statistique de la PME N°35, Edition novembre 2019, Ministère de l'industrie et des Mines.

III-2 Analyse comparative de la mortalité des PME privées (personnes morales)

Les PME de nature personnes morales ayant été radiées durant le 1er semestre 2019, sont au nombre de 1755. Ce nombre est visiblement en baisse par rapport aux 3421 entreprises enregistrées à la fin du 1er semestre 2018. Cette baisse a été significativement enregistrée dans les secteurs des services et des bâtiments et travaux publics BTPH. En Algérie, ces deux secteurs constituent une pierre angulaire en matière de création d'emploi et donc de naissance de nouvelles entreprises.

Tableau n°8 : Mortalité des PME privées par secteur d'activité (personnes morales)

Secteurs d'Activité		S1/2018	S1 /2019	Evolution Nombre
I	Agriculture et pêche	41	17	-24
II	Hydrocarbure, énergie, Mines.	8	8	0
III	BTPH	1009	474	-535
IV	Industries manufacturières	423	235	-188
V	Services	1940	1021	-919
Total Général		3421	1755	-1666

Source : CASNOS /Bulletin d'information statistique de la PME N°35, Edition novembre 2019, Ministère de l'industrie et des Mines.

III-3 La mortalité des PME privées (personnes physiques)

Selon les chiffres de la CASNOS, les PME de type personne physique ayant cessé leurs activités durant le 1er semestre 2019, sont au nombre de 6 440. Les activités des artisans sont les plus vulnérables avec 3 644 radiés (soit environ 57% du total) et le secteur des exploitations agricoles en deuxième position avec 1 889 PME radiées soit 29,33% du total.

Tableau n°9 : La mortalité des PME privées (personnes physiques)

	Santé	Justice	Exploitations agricoles	Artisanat	Total
Nombre de cessation d'activités	608	299	1889	3644	6440
Part en (%)	9,44	4,64	29,33	56,58	100

Source : CASNOS /Bulletin d'information statistique de la PME N°35, Edition novembre 2019, Ministère de l'industrie et des Mines.

III-4 Les causes de la mortalité et de la faiblesse de la densité des PME en Algérie

En se référant aux propos de la Confédération des industriels et producteurs Algériens (CIPA) ainsi qu'à l'analyse de la réalité économique en Algérie, nous retenons les éléments suivants⁴³ :

a- Causes d'ordre économiques

- La CIPA a attribué un taux de 80% des mortalités des petites et moyennes entreprises au défaut de paiement ». Selon Bensaci A, « l'investissement ne peut se faire que dans un cadre apaisé où la confiance sera de retour ». Les entreprises doivent instaurer fermement une loi sur les délais de paiement (le règlement de la question des créances des PME) et les organes d'accompagnement et d'aide à l'investissement doivent renforcer le contrôle sur l'orientation des crédits et des facilitations financières pour éviter leurs reconversions⁴⁴.
- La faible ampleur des avantages accordés aux PME par le gouvernement. Le contexte économique de l'Algérie qui se trouve au bord d'une crise, ne permet aux entreprises d'en tirer profit, notamment dans le cadre des facilitations accordées ou du contexte législatif régissant le code d'investissement « revoir le statut de l'entreprise qui est censé évoluer dans une ère nouvelle régie par la concurrence et l'ouverture économique).

⁴³ Analyse par nos soins à partir des indicateurs de développement tirés de la base de données de la banque mondiale.

⁴⁴ https://www.algerie-eco.com/2019/11/29/algerie-80_taux-mortalite-pme-defaut-payment/

- Bureaucratie et lourdeur administrative : l'analyse des données statistiques de la banque mondiale a indiqué une persistance de la bureaucratie et une lenteur dans la réalisation des affaires notamment:
 - Dans les temps nécessaires pour démarrer et enregistrer une entreprise : Bien que le délai de démarrage d'une entreprise en nombre de jours ait significativement baissé en Algérie passant de 24 jours en 2010 à 18 jours en 2019, l'indicateur est d'autant plus élevé si nous le comparons aux deux pays voisins Tunisie et Maroc. Le délai pour ces deux derniers est divisé par deux soit uniquement 9 jours. La comparaison aux pays asiatiques et du Golf permet de mieux cerner ce fléau. En montrant une forte fluidité et facilité dans les affaires dans ces pays, le climat des affaires en Algérie ne cesse de peser sur l'essor de la PME. Ainsi, en Chine, le délai de démarrage d'une entreprise est de l'ordre de 2 jours et aux pays du Golf tel que, les émiraties arabes unis, il n'est que de l'ordre de 4 jours.
 - Dans les procédures de démarrage pour constituer une entreprise : il s'agit du nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise, notamment, celles (procédures) se rapportant à l'obtention des permis et licences requis ainsi que des inscriptions, vérification et publication d'avis lors du lancement de l'opération. En Algérie, la complexité des procédures apparaît à travers leur multiplication et l'implication d'autant d'intervenants rendant le processus de création rigoureux mais plus long. Les procédures de démarrage pour créer une entreprise sont en nombre de 12 en 2019 contre 14 en 2003. Au Maroc et en Tunisie, le nombre de procédures est moindre. En 2019, il est de l'ordre de 4 au Maroc et 3 en Tunisie.
- L'importance des coûts économiques se rapportant aux procédures de constitution d'une entreprise : en Algérie, le coût d'enregistrement d'une entreprise donné en pourcentage du revenu national brut par habitant est exorbitant. En 2019, il représente 11,3% du revenu national brut RNB généré par tête contre 16,3% en 2003. Au Maroc et en Tunisie, le coût des procédures a significativement baissé. En 2019, le taux est de l'ordre de 3,9% pour le Maroc et 2,9% pour la Tunisie contre 26,6% en 2003, au Maroc et 11,9% en Tunisie.

b- Causes d'ordre politique et climat général des affaires

- L'environnement des affaires en Algérie : malgré la mise en place d'un cadre réglementaire propice à l'investissement national, les pouvoirs publics ont maintenu

au cours de ces dernières décennies un climat des affaires artificiellement salubre. Des défaillances de tous ordres ont été en faveur d'une forte mortalité prématurée des entreprises. Nous citons, les problèmes de bureaucraties, de lourdeurs fiscales et administratives, de levées de crédit et de leur réorientation vers des activités non productives (commerce de Bazar au détriment de l'industrie et de l'agriculture).

- Le maintien artificiel en vie de certaines entreprises publiques fragiles et non compétitives ainsi que la faible espérance de vie face au poids du secteur informel.
- L'environnement réglementaire des affaires qui reste défavorable sur le plan économique, financier et fiscal. En Algérie, la réglementation des affaires complique les activités commerciales. Mesurée par l'indice de facilité de faire des affaires, la réglementation des affaires est d'autant moins appréciée en attribuant à l'économie algérienne sur une échelle de 1 à 190, une valeur de 157 en 2019. La valeur de l'indice est d'autant plus confortant pour les deux pays voisins le Maroc et la Tunisie qui sont respectivement classés à la 53^{ième} et 78^{ième} place.
- La mauvaise fin du gouvernement, quant à ses décisions d'instaurer un climat concurrentiel favorable à l'implantation de nouvelles entreprises industrielles notamment à travers sa politique de contrôle et ce à titre d'intérêt individuel de certaines activités clés de l'économie industrielle et de l'énergie.
- La démographie des entreprises ou la course à la création de PME : une création d'entreprise demandant plus de facilité qu'à celle de garantie de maintien de survie du tissu des PME existant. Avec environ plus de 1 200 000 PME, les décideurs devraient plutôt regarder le tissu de PME existant en leur accordant plus de facilités pour les protéger.

Cette section explique le phénomène de mortalité des entreprises, et les causes principales de la radiation. Ce phénomène nous a permis d'évaluer l'état de santé de la population des PME en Algérie ainsi que du taux de mortalité enregistré en 2019 qui s'avère élevé.

À travers ce chapitre, nous pouvons dire que la vie d'une PME n'est pas forcément un long fleuve tranquille. Plusieurs analyses et études montrent que la création d'une entreprise débute à la naissance de l'idée chez les entrepreneurs à chercher des motivations d'ordre économique et financier à fin d'augmenter la création de PME et d'en réactiver d'autres.

Il faut savoir que la vie économique est faite ainsi. Chaque année une partie des PME disparaît, définitivement ou sont rachetées, et d'autres naissent. Car il est important de connaître les mécanismes de la création et de la reprise, ainsi que la faillite et les causes de leurs disparitions. Ces mécanismes impactent directement l'effectif des entreprises et réduisent ainsi les chances de création d'emploi et de richesses.

Chapitre III : Analyse de la contribution des banques à la création des PME et leurs impacts sur le développement local

Le rôle des banques est très important dans la stimulation de la croissance économique, notamment, à travers le financement des petites et moyennes entreprises. En effet, le développement d'un tissu de petites et moyennes entreprises est un facteur vital de développement économique car les PME sont des grandes créatrices d'emplois et de la valeur ajoutée.

L'objet de ce chapitre consiste à porter un regard sur la place qu'occupent les PME dans l'économie algérienne et précisément dans la wilaya de Bejaïa. Cependant, l'analyse du rôle des banques dans la croissance des PME va nous permettre de ressortir leurs apports en termes de création d'opportunité d'emplois.

Section1 : Le rôle des PME dans l'économie algérienne

La place et le rôle des PME dans l'économie suscitent toujours un large débat. En Algérie les PME sont reléguées au second rang derrière les grandes entreprises publiques. Malgré cette marginalisation, les PME occupent une place prédominante dans le système économique et leur succès a eu d'incidence directe sur les grandeurs économiques et la santé de la société algérienne.

I- L'importance des PME

L'importance de la PME réside dans sa contribution au développement économique et social à travers les revenus qu'elle génère (valeur ajoutée et revenu fiscal) et les opportunités d'emploi qu'elle offre aux individus en quête d'emploi.

I-1 L'importance des PME d'un point de vu économique

Les PME exercent des effets d'entraînement car elles contribuent à l'accroissement des ressources nationales par la création d'autres activités telles le commerce agroalimentaire, le l'artisanat de production et voire même des activités tertiaires se rapportant à l'économie verte. L'évolution de ses contributions concourt à la valorisation du produit national brut. La création des PME contribue particulièrement à la diversification de la structure industrielle (hors hydrocarbure), en même temps, qu'elle aide à bénéficier des ressources inutilisées, ainsi qu'à la formation de capital. En effet, quand la demande d'un produit déterminé est restreinte à la production des petites quantités, elle est généralement la seule solution de rechange à

l'importation. La PME facilite par conséquent le changement de fabrication locale aux importations. Les PME dirigées vers la production des éléments ou des pièces détachées contribuent à la croissance d'autres secteurs entraînant l'évolution rapide et intégrée de l'économie. L'existence des PME dans les pays contribue à la naissance d'une génération des entrepreneurs nationaux. Elle permet aussi de lancer et de consolider le tissu économique adéquat aux besoins du pays.

I-2 L'importance des PME d'un point de vue Social

La création des PME est considérée comme un moyen d'absorber le chômage. Les PME favorisent une répartition des richesses entre différentes couches de la population par l'accès de celle-ci aux revenus du travail. L'évaluer correctement est important pour toutes les PME implantées dans un pays surtout en période de crise. Les PME sont les centres d'avancement de la main-d'œuvre et de l'esprit d'entreprises locales indispensables à l'industrialisation.

I-3 L'importance des PME d'un point de vue fiscal

Il est essentiel pour un pays de fiscaliser le secteur des petites et moyennes entreprises car les PME se développent en partie non marginal dans l'informel et ne sont pas par conséquent contrôlées par les pouvoirs publics. De ce fait, l'augmentation de l'assiette fiscale vise du point de vue financier, à étendre l'imposition de toutes les petites et moyennes entreprises car le secteur informel est le gisement fiscal permettant de renflouer la caisse de l'Etat et aider ainsi au développement économique et même social du pays. L'installation d'un grand nombre de petite et moyenne entreprise dans le pays devrait aider au transfert de valeurs de la culture industrielle et à la stabilité sociale. Les domaines agricoles et de l'industrie de transformation sont plus essentiels.

I-4 Les avantages se rapportant à la création des PME

Les PME détiennent des avantages qui accroissent son efficacité en lui permettant d'atteindre ses buts. Ils se récapitulent en général dans les points suivants⁴⁵ :

- Les PME se développent par un savoir-faire spécifique, unique et se font une réputation tant par leur réactivité et l'approche directe vis-à-vis de leur clientèle.
- Les PME utilisent généralement moins d'enceinte par travailleurs que les grandes, donc créent des emplois à un coût d'équipements partiellement faible. Ce qui explique le recul des investissements lors de la création et la rapidité de leur mise en œuvre.

⁴⁵ BETTACHE, Y ; IGHIT, S. « les stratégies de développement des PME algérienne à l'international Cas : stratégie d'exportation des PME de la wilaya de Bejaia », Ed, juin 2018 ; pp 8-9.

- Les PME produisent en priorité pour les besoins locaux, la plupart de leurs produits répondent aux besoins essentiels de la majorité de la population.
- Les PME présentant une simplicité technologique permet une maîtrise expéditive de l'outil de travail.
- Elles s'adaptent plus naturellement aux fluctuations du marché en raison de leur grande flexibilité.
- La PME présente l'avantage d'utiliser une forte main-d'œuvre, des méthodes de production relativement simples et de former sur cette main-d'œuvre sans expérience industrielle. Donc elle a la capacité de fournir beaucoup d'emplois récompensés.
- Les dirigeants des PME en contact persistant avec le terrain perçoivent plus vite les besoins particuliers du marché qu'ils desservent et les répercutent alors plus rapidement en s'adaptant au changement de la production. Ils peuvent aussi communiquer directement avec leurs employés sans passer par des structures compliquées, ce qui facilite l'animation du flux d'information.
- L'absence corrélative d'un climat de travail conflictuel à l'intérieur de l'organisation en logique de l'ambiance conviviale qui y règne le management est plus direct et plus souple dans les PME. En effet, les PME par leur structure et leur organisation s'avèrent clairement plus stables que les grandes entreprises.
- Les PME sont des entreprises bien habituellement innovantes.
- Les PME c'est un service sur-mesure, un support de motivation pour tout le personnel, une disponibilité pour leurs clients.
- Les PME ont couramment un service de proximité, une réactivité pour répondre aux nécessités de leurs clients, un rapport direct avec eux. Leurs clients ont d'ailleurs un partenaire consacré.
- Les PME représentent souvent une structure flexible et simple qui lui permet d'être réactive à toutes transformations de l'environnement. Cette organisation entraîne de faibles coûts de structure, ce qui peut lui accorder un avantage concurrentiel par rapport à la grande entreprise.
- Les PME ont une organisation hiérarchique plus simple.

II-Le rôle des PME dans l'évolution des grandeurs économiques

Les PME participent à la création d'emplois et à la distribution des revenus. Elles contribuent à la formation du PIB et de la valeur ajoutée.

II-1 Le rôle des PME dans la réalisation du PIB

Le PIB (produit intérieur brut) est l'indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse annuelle » créée par les agents économiques (entreprises, ménages, administrations publiques...etc.) résidant à l'intérieur d'un territoire.

Le PIB est un indicateur économique qui permet d'évaluer la production économique intérieure brute élaborée par un pays et l'un des agrégats majeurs des comptes nationaux. Il reflète donc l'activité économique interne d'un pays. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer son taux de croissance économique.

L'analyse de la contribution au PIB hors hydrocarbures par secteur d'activité indique que le secteur privé contribue à plus de 90% à la réalisation du PIB hors hydrocarbures. Sa part est en hausse continue passant de 78,2% en 2004 à 90,4% en 2015. La part du secteur public a significativement baissé en passant de 21,8% en 2004 à 9,5 en 2015.

Tableau n ° 10 : Evolution des parts en % des secteurs public et privé dans la réalisation du PIB hors hydrocarbures

Années	Parts secteur public en % du PIB	Parts secteur privé en % du PIB
2004	21,8%	78,2%
2005	21,59%	78,41%
2006	20,44%	79,56%
2007	19,2%	80,8%
2008	17,55%	82,45%
2009	16,41%	83,59%
2010	15,02%	84,98%
2011	15,23%	84,77%
2012	12,01%	87,99%
2013	11,13%	88,87%
2014	10,31%	89,69%
2015	9,54%	90,46

Source : établi par nos soins sur la base des bulletins d'information et statistique de la PME n°6 à 27.

En termes de contribution de la PME, l'analyse du tableau 11 indique que la contribution des PME dans la formation du PIB est en hausse et à hauteur des 40% en 2011. En termes de revenus générés par habitant, les chiffres indiquent qu'elles constituent environ plus de deux

tiers de la richesse créée par tête.

La part des PME privées dans la création du PIB algérien est de l'ordre de 41,7% en 2009. Cette contribution a relativement baissé pour passer à 35,2% en 2011. La part apportée par le secteur privé est de l'ordre de 55,3 % du PIB hors hydrocarbures soit environ 5137,46 milliards de DA.

Tableau n°11 : Contribution des PME au PIB (2007-2011) (unité : Mds Dinars)

Type de PME	2007	2008	2009	2010	2011
Part du public dans le PIB	749,86	760,92	816,8	827,53	923,34
Part du privé dans le PIB	3153,77	3574,07	4162,02	4681,68	5137,46
Total PME	3903,63	4334,99	4978,82	5509,21	6060,8
PIB HH	5263,6	6064,1	6858,9	7811,2	9284,1
Contribution des PME au PIB HH	74,2%	71,7%	72,6%	70,5%	65,3%
PIB global	9352,8	11043,7	9968,02	11991,5	14588,5
Contribution des PME au PIB total	41,7%	39,2%	49,9%	45,9%	41,5%

Source : établi par nos soins sur la base du bulletin d'information et statistique de la PME n°22(2012) et de données de l'ONS. **Mémoire :** étude des contraintes relatives au financement bancaire de PME en Algérie. P 34.

II-2 Le rôle des PME dans la création d'emplois

Les PME jouent un rôle important dans la création d'emplois, fournissant deux tiers de tous les emplois formels dans les pays en développement et jusqu'à 80 % dans les pays à faibles revenus.

Il est important d'étudier l'impact des PME sur la création d'emploi et plus précisément son rôle dans la résorption du chômage.

a- Définition de la création d'emploi

Que-ce-que une création d'emplois ?

- Dans une situation d'une comparaison entre deux années successives : Le nombre total d'emplois créés par les entreprises de la catégorie étudiée entre les deux années recommandées. On obtient ce nombre par l'accumulation des variations de l'emploi salarié entre ces deux années pour toutes les entreprises comptant un plus grand nombre d'emplois salariés au cours de la deuxième année que la première. On les distingue dans deux grandes classifications :
 - Premièrement, les entreprises créées, qui ne comptaient aucun emploi salarié pendant la première année. Tous les emplois salariés des entreprises créées pendant la deuxième année sont donc considérés comme une création d'emplois.
 - Deuxièmement, les entreprises en croissance, qui comptaient un plus grand nombre d'emplois salariés au cours de la deuxième année que la première. Pour chacune de ces entreprises en croissance, la différence entre le nombre d'emplois salariés pendant la première et pendant la deuxième année est honorée comme une création d'emplois.

b- La PME, facteur de création d'emploi

Il est essentiel de rappeler que les PME détiennent une éventualité très importante en termes de création d'emploi. Un groupe d'avis souligne que les PME ont une position importante et un rôle positif dans l'emploi, la production, l'investissement, l'exportation et l'innovation. Globalement, les enquêtes provenant de plusieurs économies mettent en évidence le rôle des PME dans la création d'emplois, mais la situation diffère selon la taille et le type de PME ainsi que selon les économies.

La PME soutient la sécurisation et le maintien des emplois existants en plus d'en créer de nouveaux. Comme la création d'emplois constitue une primauté pour les gouvernements de tous les pays, l'aptitude de création d'emplois des PME présente donc un intérêt profond pour la plupart d'entre eux. En effet, le rôle des PME comme facteur majeur de création d'emplois a reçu beaucoup d'attention dans les travaux de recherche de nombreux chercheurs.

On accorde aujourd'hui une réflexion croissante aux PME parce que l'on considère généralement qu'elles sont la source principale de création de nouveaux postes d'emplois. David Birch (1981)⁴⁶ l'économiste américain a fait observer qu'aux États-Unis les petites entreprises jouaient un rôle majeur dans la création d'emplois, notre ardente envie s'appuie sur l'affirmation de la conformité de ces résultats pour l'ensemble des pays, et précisément en

⁴⁶ Birch D., "Who creates jobs? In : The Public Interest", 1981, Vol. 65, pp. 3-14.

Algérie. La remarque de Birch veut que les entreprises ayant un effectif moindre (employés<100) sont responsables pour 80% d'emplois créés durant les années 1969-76 aux États-Unis. Plusieurs auteurs sont également arrivés à la conclusion que, dans de nombreux pays, ce sont les PME qui avaient généré le plus d'emplois au cours du passé récent⁴⁷. Neumark D et Al. ont certifié les conclusions⁴⁸ de Birch en montrant que pour la période 1992-2004, ce sont les petites entreprises et établissements qui sont les plus fournisseurs d'emplois en termes exclusifs. Ils ont cheminé par conséquent qu'il existe une relation négative entre la taille de l'entreprise et le taux de création d'emplois.

Au Canada, l'une des études menées sur ce point prouve que la croissance nette d'emplois (la différence entre le taux de gain d'emplois et celui de perte d'emplois) est solidement concentrée dans le secteur des petites et moyennes entreprises plutôt que dans celui des grandes entreprises, quelque soit le procédé utilisé pour déterminer la taille et la longueur de l'intervalle observée ceci est approuvable pour la plupart des secteurs d'activité. L'étude fournit l'écart des taux de croissance d'emplois entre les deux secteurs à l'incidence des créations d'entreprises sur la croissance de l'emploi.

En Europe, des études sur la période 1990-2001 ont montré que les micro-entreprises ont été les seuls acteurs à concourir à la création nette d'emplois.

En Australie, les données sur les années 1990 ont montré que les PME ont collaboré à la croissance nette de l'emploi dans une fourchette de 63 % à 78 %.

De manière générale, les observations découlant de nombreuses économies montrent précisément que les PME sont un acteur majeur de la création d'emplois⁴⁹.

En Algérie, l'attention insistante aux interrogatoires du chômage et à la promotion de l'emploi remonte à un passé très vieux où l'évolution du taux de chômage est passée particulièrement par deux périodes principales: la période avant le plan d'ajustement structurel (PAS) et celle de nos jours. À partir de 1966, l'Etat algérien s'est similairement concentré sur l'aléatoire du chômage comme étant une inquiétude et une préoccupation majeure. Il a souscrit des efforts importants pour maintenir et promouvoir l'emploi, comme en

⁴⁷ Halabisky D., « Le processus de croissance des entreprises : la création d'emplois selon l'âge des entreprises. Industrie Canada », 2006. .67.

⁴⁸ Neumark B-W, Zhang J., "Do Small Businesses Create More Jobs? New Evidence for the United States from the National Establishment Time Series". Institute for the Study of Labor, December 2008, pp.13-21.

⁴⁹ Berber W ; Ghomari S, « L'impact de la création de la petite et moyenne entreprise sur le développement local (création d'emploi) », pp.67-69.

confirme la mobilisation de plusieurs politiques, arrangement et dispositifs d'emploi. Malgré tous ces efforts étendus, les résultats n'ont pas été chapeautés de succès. Pour cela, l'Etat algérien a tourné vers le secteur privé en produisant de nombreuses structures, et des agencements à savoir (l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement –ANDI, Ministère de la PME, Conseil National de l'Investissement -CNI, Conseil Consultatif pour la promotion de la PME, Fonds de Garantie du Crédit aux PME -FGAR, Agence Nationale pour le Développement de la PME, Conseil National chargé de la Promotion de la Sous-traitance, etc.), dans le but de développer et promouvoir la petite et moyenne entreprise.

Tableau n ° 12: Evolution du nombre d'emplois créés par les PME/PMI

Années	Nombre d'emplois PME/PMI Publiques	Nombre d'emplois PME/PMI privées	Total emploi PME/PMI	Part en % des PME/PMI publiques Dans le total d'emplois créés	Part en % des PME/PMI privées Dans le total d'emplois créés
2004	71826	766678	838504	8,566%	91,43%
2005	76283	1081573	1157856	6,588%	93,41%
2006	61661	1190986	1252647	4,922%	95,08%
2007	57146	1298253	1355399	4,216%	95,78%
2008	52789	1487420	1540209	3,427%	96,57%
2009	51635	1494949	1546584	3,339%	96,66%
2010	48656	1577030	1625686	2,993%	97,01%
2011	48086	1676111	1724197	2,789%	97,21%
2012	47375	1800742	1848117	2,563%	97,44%
2013	48256	19536 36	2001892	2,411%	97,59%
2014	46292	2177132	2223424	2,082%	97,92%
2015	44408	2426196	2470604	1,797%	98,2%

Source : Etabli à partir des bulletins statistiques de la PME/PMI n°6 jusqu'à 29 et des statistiques de l'ONS.

Il est important d'étudier l'impact des PME sur la création d'emplois et plus clairement son rôle dans l'absorption du chômage. L'essor de la PME est absolument naissant en ce sens que la plupart des entreprises ont été créées à partir de 2001. Les PME existantes activent essentiellement dans les activités de service, le BTPH et l'industrie où elles participent à la création d'emplois dans ces secteurs.

Les statistiques collectées dans le tableau 12 indiquent que les PME/PMI constituent une source importante d'offre d'emploi en Algérie. Le nombre de postes d'emplois créés a significativement augmenté consécutivement à la croissance de l'effectif des PME/PMI. L'emploi créé par PME/PMI publiques et privées est passé de 838504 emplois en 2004 à 2470604 postes en 2015 soit une augmentation de 195%.

Les PME/PMI privées contribuent de façon significative à la création des postes de travail. Le nombre d'emploi créé par les PME/PMI privées a connu une augmentation remarquable passant de plus de 766000 postes en 2004 à plus de 2,4 millions d'emplois en 2015. Ces chiffres indiquent que l'emploi créé par les PME/PMI en Algérie est d'origine privée avec une contribution avoisinant 98% en 2015 contre 91% en 2004.

La contribution des PME/PMI publiques a significativement diminué avec la baisse de leur nombre. L'emploi provenant des PME/PMI publiques est passé de plus de 71000 postes en 2004 à moins de 45000 postes en 2015. Sa part dans l'emploi total PME/PMI ne représente que 1,8% en 2015 contre 8% en 2004.

Tableau n ° 13 : Contribution récente des PME à la création de l'emploi (2018-2019)

Type de PME	1 ^{er} Semestre 2013		1 ^{er} Semestre 2018		1 ^{er} Semestre 2019	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Salariés	1121976	58,57	1575003	58,54	1626080	57,69
Employeurs	747387	39,02	1093170	40,63	1171701	41,57
PME privées s/total	1869363	100	2668173	99,18	2797781	99,26
PME publiques	46132		22073	0,82	20955	0,74
Total	1915495		2690246	100	2818736	100,00

Source : bulletin d'information statistique de la PME N°35(2019).

En termes d'évolution récente, les PME contribuent fortement à la création d'emplois. En effet, le nombre d'emplois générés jusqu'au premier semestre de 2019 s'élève à 2818736 postes d'emploi, soit environ 25% de la population occupée. Les postes d'emplois sont générés principalement par les PME privées. En effet, en 2019, sur les 2818736 emplois déclarés, seulement 20955 relèvent de PME publiques.

II-3 Le rôle des PME dans la distribution des revenus

La valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre toutes les rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :

- Rémunérer les services, capital, moyens financiers, force de travail (il s'agit alors des salariés, ou d'intérêts dividendes).
- Favoriser le fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant cet excédent sous de diverses formes aux autres agents, remplit un rôle important dans l'activité d'un pays. Il faut aussi expliquer que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprises. De plus en plus, et du fait de son utilité dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : humaines, sociales, et culturelles.

Tableau n ° 14 : Evolution des parts en % de la contribution des secteurs public et privé dans la création de la valeur ajoutée

Années	Parts secteur public en % de la VA	Parts secteur privé en % de la VA	Va en milliards de dollars
2004	21,8%	85,86%	2,37 milliards USD
2005	14,44%	86,17%	2,66 milliards USD
2006	13,83%	87,49%	3,01 milliards USD
2007	12,51%	87,65%	3,04 milliards USD
2008	12,35%	89,27%	3,8 milliards USD
2009	10,73%	90,15%	4,3 milliards USD
2010	9,85%	92, 89%	4,8 milliards USD
2011	7,11%	90,26%	5,4 milliards USD
2012	9,74%	90,42%	6,1 milliards USD
2013	9,58%	90,75%	6,9 milliards USD
2014	8,92%	91,08%	7,8milliards USD
2015	8,61%	91,39%	8,8 milliards USD

Source : établi par nos soins sur la base des bulletins d'information et statistique de la PME n°6 à 30.

En chiffre, la valeur ajoutée créée par les secteurs public et privé a significativement augmenté en passant de 2,37 milliards de dollars en 2004 à 8,851 milliards de dollars 2015

soit une augmentation nette de 272,7%. L'analyse de la contribution des secteurs public et privé dans la formation de la valeur ajoutée a montré une augmentation remarquable de la contribution privée comparée à celle du secteur public. L'importance jouée par les PME/PMI privées dans l'essor des activités économiques comparée aux autres années et secteurs apparaît dans sa fonction de création de revenu avec une part avoisinant les 91% en 2015 contre uniquement 8,6% généré par le secteur public.

III- La PME et la création d'emplois dans la wilaya de Bejaia

Nous rappelons que ce travail s'intéresse à l'analyse de l'importance et le rôle de la PME dans le développement local de la wilaya de Bejaia, notamment en ce qui concerne la création et le maintien de l'emploi. Cette évaluation repose sur l'analyse des données et des informations fournies par le bulletin d'information statistique des PME n°35.

Tableau n°15 : Concentration des PME (personne morale) par wilaya.

Taux concentration = (nombre de PME/ population résidente)*1000.

Wilaya	Nbre PME 2018	Mouvement S1/ 2019				Nbre PME S1/2019	Population par wilaya (RGPH2008)*	Taux de concentration
		Création	Radiation	Réactivation	Croissance			
Alger	71309	1275	137	319	1457	72766	2988145	24
Tipaza	29578	890	51	138	977	30555	591010	52
Boumerdès	24634	654	14	58	698	25332	802083	32
Blida	22663	571	78	166	659	23322	1002937	23
Tizi ouszou	39170	750	199	386	937	40107	1127607	36
Bouira	15422	369	14	58	413	15835	695583	23
Médéa	10837	203	14	71	260	11097	819932	14
Ain Defla	10392	197	11	84	270	10662	766013	14
Bejaia	32347	773	31	232	974	33321	912 577	37
chlef	13390	288	27	72	333	13723	1002088	14

Source : CNAS

Le nombre de PME déclarées, selon les données du ministère de l'Industrie des PME en Algérie ne cesse d'augmenter. Nous remarquons que la PME algérienne marque une concentration dans le territoire des hauts plateaux. Cette concentration peut s'expliquer par :

- L'impact direct des politiques et des dispositifs de soutiens de l'Etat visant les facilitations à la création de nouvelles entreprises.

- L'évolution de la structure du tissu des entreprises, leur répartition régionale et les secteurs de prédilection des entrepreneurs.
- L'évolution de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes et les opportunités d'investissement pour les porteurs de projets.

L'analyse des données du 1^{er} semestre 2019 montre que les PME implantées sur la région de la wilaya de Bejaia est au nombre de 33321 entités, contre 32347 en 2018, (une croissance de 974 PME).

Le taux de concentration des PME est de l'ordre de 37%. Il demeure élevé si nous le comparons aux autres wilayas.

L'analyse des données relatives à l'évolution de la population et de l'effectif des PME dans la wilaya de Bejaia a montré que le nombre de PME est de l'ordre de 41 PME publiques et 18929 PME privée en 2014. Ainsi le total est porté à 33321PME en 2019 contre 18970 en 2014 soit une augmentation de 75%.

Tableau n ° 16 : Evolution des parts en % de la contribution des secteurs public et privé dans la création de la valeur ajoutée. Evolution des postes d'emplois déclarés par secteurs (2013-2014).

	31/12/2013	31/12/2014
Nombre PME publiques	41	41
Emplois /publics	2464 postes	2464 postes
Nombre PME privées	17164	18929
Emplois/privés	50718 postes	53151postes
Total PME	17205	18970
total emplois	53182 postes	55616 postes

Source : Direction de la PME/PMI de la wilaya de Bejaia.

Il faut mentionner que la création de nouvelles entreprises a eu un impact sur le niveau d'emploi local. En effet la création de nouveaux postes de travail et l'absorption de chômage apparait à travers le nombre de postes d'emploi créés. L'emploi créé dans la wilaya de Bejaia est de l'ordre de 55616 postes en 2014 dont 53151 postes sont générés par les PME privées et uniquement 2464 postes par les PME publiques.

L'analyse de la répartition du nombre de PME privées et de l'emploi créé sur le territoire de la wilaya de Bejaia a indiqué qu'en 2014, les activités tertiaires (transports,

communication, commerce, tous services confondus, etc.) concentrent le plus de PME privées et donc d'emplois créés. Les PME privées activant dans les services et commerces représentent une part de près de 60% du total des PME privées soient environ 11057 PME privées. L'emploi crée s'élève ainsi à plus de 25130 postes. Pour ce qui des activités industrielles hors hydrocarbures, la wilaya compte environ 7092 PME privées avec environ une création d'emploi de l'ordre de 24574 postes. Les activités agricoles et pêche recensent le moins de PME privées avec uniquement 407 PME privées soit 2062 postes créés.

Tableau n ° 17 : Répartition du nombre de PME privées et de l'emploi généré par secteurs d'activité économique (2014)

Secteur d'activité	Nombre de PME privées	Nombre d'emploi
Agricultures et pêche	407	2062
Transport, commerces, tous services confondus ⁵⁰	11057	25130
Activités industrielles ⁵¹	7092	24574
Eau et énergie	3	22
Mines et carrières	29	459

Source : Direction de la PME/PMI de la wilaya de Bejaia.

Le phénomène du chômage est un problème en Algérie. L'Etat a mis des résolutions pour diminuer son aggravation. Les solutions proposées aux PME pour la mise en place d'une économie dépendante de diverses sources de revenus. Mais ces propositions ne donnent pas la solution idéale pour affaiblir ce phénomène à cause de la faiblesse de clarté de la politique suivie pour développer un tissu d'entreprises à forte performance économique. Pour ces raisons, les PME nécessitent un soutien et une meilleure prise en charge.

Section2: Le rôle des banques dans la croissance des PME en Algérie

Faire appel à une banque pour une création d'entreprise est une étape immanquable. En effet, la banque est un collaborateur privilégié dans la création et le financement d'une entreprise.

⁵⁰ Il s'agit des communications, hôtellerie, restauration, services fournis aux entreprises, aux ménages et à la collectivité.

⁵¹ Il s'agit de l'ISMME, matériaux de construction, travaux publics, et autres industries hors hydrocarbures.

En Algérie, le financement bancaire d'une entreprise reste restreint si nous le comparons aux pays développés. Nous avons remarqué que la lenteur administrative, la bureaucratie et la pratique des taux d'intérêts bancaires élevés ont constitué une barrière au développement et au renforcement du tissu de la PME en Algérie.

Il a été révélé qu'en Algérie, près de 80% des PME ne sollicitent pas de façon directe les banques. Celles recourant à ces crédits, l'obtiennent que dans le cadre des financements par le biais des organismes d'aides (ANSEJ, CNAC et ANGEM, etc.). Cependant la participation des banques est subordonnée par l'implication des organismes d'aide et de garantie. Au moyen de ces dispositifs, les banques y participent de façons considérables et optent pour des formules triangulaires (une participation au financement des PME à l'auteur des 29% pour les organismes d'aide et 70% par les banques).

I- Les modes de financement des PME

En plus du financement classique (banque et organismes d'aides), les PME peuvent opter pour d'autres sources de financement dont nous citons les plus importantes :

I-1 Le financement par le crédit bail

Ce mode de financement a été introduit par voie réglementaire en 1996. Plusieurs établissements bancaires et financiers se sont spécialisés dans le leasing. En 2013, il a été révélé que les engagements financiers sur le marché du crédit bail ont dépassé les 42 milliards de DA. Les établissements spécialisés dans le marché du leasing sont nombreux et dont nous citons :

- Etablissements spécialisés dans leasing tels que : Arab Leasing Corporation, Maghreb Leasing Corporation et la Société Nationale du Leasing.
- Etablissements financiers tels que : la Société de Refinancement Hypothécaire, la SOFINANCE.
- Etablissements bancaires publics et privés tels que : la BAD, BN Paribas, El BARAKA, NATIXIS et la Société Générale.

I-2 Le financement par le capital d'investissement

Ce mode de financement est peu développé en Algérie. Il consiste à introduire des fonds dans une société en besoin de capitaux par participation à son capital ou par rachat des actions détenues par les actionnaires historiques. En Algérie, peu de PME ou de

sociétés font recours au capital d'investissement. Nous citons les cas de la société Franco Algérienne FINALEP, de la société du leasing SOFINANCE, de la société Algéro Saoudienne AISICOM, etc.

II- Le financement bancaire des PME par l'implication des institutions d'aide et de garantie

Depuis 2001, la contribution financière des organismes d'aide à la PME s'est fortement multipliée en nombre et en nature. Ce mode de financement a joué un rôle important dans la croissance des PME⁵².

II-1 Le financement des PME par le biais de l'ANSEJ

L'ANSEJ intervient dans le financement des PME au moyen de deux formules de financement :

- Le financement triangulaire dédié aux investissements d'un montant de moins de 5.000.000 DA (5 millions DA). Ces investissements impliquent trois engagements financiers dont 1% d'apports personnel, 29% de prêt d'ANSEJ et 70% de crédit bancaire. Pour des montants supérieurs et ne dépassant les 10.000.000DA (10 millions DA), l'apport personnel sera porté à 2%, 28% pour l'apport de l'ANSEJ et 70% de contribution bancaire.
- Le financement mixte : ce dernier n'engage que l'ANSEJ et la PME. Le prêt de l'ANSEJ est de l'ordre de 71 à 72% en fonction du montant. Le reste est supporté par l'entreprise.

Depuis sa création en 1996 jusqu'en 2017, l'ANSEJ a financé environ de 370210 projets pour un montant de 1167,6 milliards de DA. Jusqu'en 2017, le nombre d'emploi créé par l'ANSEJ s'élève à 883003 postes.

II-2 Le financement des PME par le biais de la CNAC

Tout comme l'ANSEJ, la CNAC utilise le financement triangulaire (son seule mode de financement) pour les projets dont le montant ne dépasse les 10.000.000 DA. Sa contribution est de l'ordre de 29% pour les montants ne dépassant les 5 millions de DA et 28% pour ceux supérieurs. La contribution de la banque est de l'ordre de 70%. Jusqu'en 2017, la CNAC a

⁵² Analyse réalisée par nos soins à partir des données du bulletin statistique de la PME/PMI n°31, Edition novembre 2017.

financé 7691 projets pour un montant 292,94 milliards de Da. L'emploi crée est estimé à 140397 postes de travail.

II-3 Le financement des PME par le biais de l'ANGEM

L'ANGEM contribue au financement des PME par le biais de deux formules :

- Financement triangulaire : pour le financement d'acquisition de matériaux et de matières premières pour un montant de 10.000.000 DA. Sa contribution est de 25% (27% pour les régions du Sud) en parallèle d'un crédit bancaire de 70%.
- Financement mixte (achat de matières premières) avec une contribution de 90%.

Depuis sa création jusqu'en 2017, l'ANGEM a financé 796333 projets pour un montant de 49,69 milliards de Da. Le cumul d'emploi crée s'élève à 1.194. 499 postes.

II-4 Le financement des PME par le biais des fonds de garanties

Il s'agit des deux dispositifs, le FGAR et la CGCI-PME

a- Le FGAR (fonds de garanties des prêts)

Le FGAR accorde des garanties aux PME relevant des activités d'offre de bien ou de service inexistantes en Algérie. Il couvre également les entreprises utilisant les ressources locales et celles générant un développement technologique. En termes de financement, depuis sa création jusqu'en 2017, le FGAR a garanti plus de 1937 projets pour un montant de 53, 49 milliards de DA. A travers les garanties octroyées aux PME, le FGAR a contribué à la création de 61788 postes d'emploi

b- La caisse de garantie des crédits d'investissement (CGCI-PME)

Au même titre que le FGAR, la CGCI-PME est un dispositif créé par l'Etat pour garantir aux banques et aux établissements de crédits le remboursement des crédits octroyés aux PME. La caisse garantit tous les projets d'investissement productifs et créateur de valeur ajoutée (secteurs BTPH et industrie). La CGCI-PME a garanti 918 projets pour un montant 80,08 milliards de DA. Elle a créé 15012 postes d'emploi.

Tableau n ° 18 : Le financement des PME par les dispositifs d'aide et de garantie

Dispositifs	Cumul de la création jusqu'au 30/06/2017		
	Nombre de projets financés	Montants des projets financés (DA)	Nombre d'emploi
ANSEJ	370.210	1.167.646.867 .035	883.003
ANGEM	796.333	49.691.596.108,68	1.194.499
CNAC	7691	292.942.000.000	140.497
FGAR	1937	53.493.856.208	61.788
CGCI-PME	918	80.088.059.739	15.012

Source : Etabli à partir du bulletin statistique de la PME/PMI n°31, Edition novembre 2017.

Cette section nous a permis de bien comprendre l'importance des PME dans la croissance économique, ainsi le rôle et la participation des banques dans la croissance des PME.

A partir de ce chapitre, nous pouvons dire que les petites et moyennes entreprises sont désormais l'un des piliers de la croissance économique. Les banques et les PME constituent deux acteurs essentiels de l'économie d'un pays. La relation banque-PME est une relation complémentaire. Elles doivent se faire une confiance mutuelle et une volonté de trouver ensemble la meilleure solution pour assurer la durabilité et la réussite de cette relation, pour une économie meilleure.

Conclusion générale

La PME est l'élément le plus efficace et le moins coûteux pour le développement économique d'un pays en pleine mutation. Les caractéristiques de la PME, notamment, sa flexibilité et son adaptation font d'elle un vecteur principal de développement et de dynamisme économique à travers sa participation à la création de l'emploi et de la richesse.

En Algérie, le secteur de la PME a connu une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Le Gouvernement a initié des actions, des dispositifs d'accompagnement des entreprises, en l'occurrence des PME. En effet, ce secteur a enregistré ces dernières années un pas quantitatif assez remarquable. Malgré la place importante qu'occupent les PME algériennes et leur contribution au développement et à la croissance, cette catégorie d'entreprises rencontre des problèmes relatifs à son financement, étant donné que la banque demeure la principale source de financement des PME en Algérie.

La création et le développement de la PME en Algérie se heurtent à plusieurs obstacles relatifs à la croissance de leur effectif notamment en matière de manque de ressources propres et d'accès au financement externe (crédits bancaires sans recourt aux organismes d'aide). Cette problématique de l'évolution des PME en Algérie a constitué l'objectif de notre recherche.

Les données statistiques recueillies révèlent que le tissu des PME algériennes est quasiment privé. À la fin du 1er semestre de l'année 2019, les PME privées en Algérie, constituent une grande partie du tissu économique avec 2797781 entreprises. La majorité des PME actives principalement dans les services, l'Artisanat et le BTPH, alors que seulement 8,71% sont des PME à caractère industriel. En outre, le tissu des PME souffre d'une répartition géographique inégalitaire, puisque la plupart des PME se concentrent dans le nord du pays avec une part de 70%.

Le développement de la PME constitue l'un des grands axes de la stratégie industrielle du gouvernement, qui se base sur une politique de substitution à l'importation et un développement d'une production à haute intensité technologique. Néanmoins, l'enjeu reste tellement énorme et rude dans la mesure où l'émergence d'un climat des affaires favorable à la PME devient de plus en plus problématique.

Au-delà de toutes les contraintes citées ci-dessus, il est à noter que le développement de la PME en Algérie reste tributaire dans une large mesure de l'environnement réglementaire des affaires, comme nous l'avons déjà montré, qui n'est pas très bien apprécié comparativement

aux autres pays maghrébins, et ce malgré les efforts menés par les organismes nationaux pour préparer un climat favorable aux PME.

Au fil de notre étude nous nous sommes parvenu à conclure l'existence d'une relation positive entre la PME et la résorption du chômage à travers son rôle dans la création d'emploi c'est-à-dire l'augmentation du nombre des PME est accompagnée par une évolution du niveau d'emploi (création nouvelle). Ainsi les banque participent à la création des PME et impactent positivement le taux de chômage et soutiennent la croissance économique à travers le développement de la PME.

Enfin, dans l'espoir de soutenir la promotion de la PME, encourager les jeunes chômeurs à créer leur société, afin de réduire le chômage, plusieurs recommandations peuvent-être formulées et adressées :

- Le système de garantie devrait être davantage adapté aux besoins et aux capacités des opérateurs, les exigences des banques pourraient être allégées.
- Les banques doivent privilégier une approche de partenariat et de concertation avec les promoteurs, et réduire ainsi les taux d'intérêt.
- Le secteur bancaire devrait diversifier et développer ses offres de financement aujourd'hui peu concurrentielles.
- Le soutien de l'Etat doit être plus pertinent et dépasse les lourdeurs administratives et bureaucratiques.
- Des mesures doivent être prises en faveur de l'accompagnement des porteurs de projets.

Bibliographie

I. Les ouvrages

- 1- BOUYACOUB, A. « les PME en Algérie : dynamisme et limite institutionnelles », in (ABEDOU, bouyacoub, LALLEMENT, MADAOUI, « De la gouvernance des PME-PMI », cahiers du Griot, L'Harmattan, Paris, 2006,) p113.
- 2- Neumark B-W, Zhang J., “Do Small Businesses Create More Jobs? New Evidence for the United States from the National Establishment Time Series”. Institute for the Study of Labor, December2008, pp.13-21.
- 3- SELMANI, A. « Petite et Moyenne Industrie et développement économique », Ed ENL, Alger, 1985.

II. Les Articles et communications

- 4- AHRAS, A. « RÉSILIENCE FACE AU RISQUE D'ENTREPRENDRE EN CONTEXTE HOSTILE : LE CAS DE L'ALGÉRIE », Management Prospective Ed. « Revue internationale des sciences de l'organisation », 2020/1, pp 57-78.
- 5- Archer, A. (1990). Un diagnostic de pré-démarrage pour les PME et PE. *Revue internationale P.M.E.*, 3 (3-4), 389–409. <https://doi.org/10.7202/1007987ar>.
- 6- Berber W, Ghomari S, « L'impact de la création de la petite et moyenne entreprise sur le développement local (création d'emploi) », pp.67-69.
- 7- Birch D., “Who creates jobs? In : The Public Interest”, 1981, Vol. 65, pp. 3-14.
- 8- Hadjeras, N. « l'indécision : 1^{ère} cause de mortalité des entreprise », ATEJA le 06 mars 2015.
- 9- Halabisky D., « Le processus de croissance des entreprises : la création d'emplois selon l'âge des entreprises. Industrie Canada », 2006. .67.
- 10- CADIEUX, L ; JOSEE, St-Pierre. « LA CONCEPTION DE LA PERFORMANCE : QUELS LIENS AVEC LE PROFIL ENTREPRENEURIAL DES PROPRIÉTAIRES DIRIGEANTS DE PME ? », De Boeck Supérieur, « Revue de l'Entrepreneuriat » 2011/1 Vol. 10, pp 33- 52.
- 11- Joyal, A. « Histoire de la PME exportatrice : l'exemple QUEBEC, BRIZILIEN ET CHINOIS, in la PME algérienne et le défi de l'internationalisation », (Dir) André joyal, Mohamed Sadeg. Et Olivier Toures, Ed, 2010.

- 12- LEGHIMA, A ; DJEMA, H. « PME ET INNOVATION EN ALGÉRIE : LIMITES ET PERSPECTIVES », 2014/1 N° 20, L'Harmattan « Marché et organisations », pp 73-98.
- 13- Les coins de l'entrepreneur, « les étapes clés d'une reprise d'entreprise », publié dans la thématique : créer en rachetant une entreprise, décembre 2019.
- 14- ENTREPRENEURIALES », L'Harmattan, « Marché et organisations », pp 3 -21.
- 15- MISSOUM, R ; BOUROUBI, M. « L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'AVANTAGE CONCURRENTIEL NATIONAL : RÉFLEXION SUR LE SECTEUR DES TIC EN ALGÉRIE », VA Press Éditions « Revue internationale d'intelligence économique », 2018/2 Vol. 10, pp 81-105
- 16- NEMIRI YAICI, F. «LES PME ET L'EMPLOI EN ALGERIE UNE DIVERSITE DE DISPOSITIFS D'APPUI POUR QUELS RESULTATS ? », *les cahiers du cread N°110*.
- 17- SOPHIE, B ; GERARD, A. « L'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL À LA CRÉATION DE PME : UN MODE DE », CONSTRUCTION DES COMPÉTENCES
- 18- ZOUBAIDI, M ; GHARABI, B. « impact PNDA sur la performance économique des filières stratégique en Algérie : cas de la filière de lait de la wilaya du TIARET. », Ed, 2013. Revue écologie environnement, n°9.

III. Les Thèses et Mémoires

- 19- ABARGAZ, M ; ABOUDRAR, S. « Relation banque / PME : cas des PME de la région de SMD », Université Ibn Zohr d'Agadir - Licence 2012.
- 20- ALIOUA, K ; LAID, H. « étude des contraintes relatives au financement bancaire des PME en Algérie : cas des PME de la wilaya de Bejaia », 2015/2016.
- 21- BADERDDINE, S ; AKSOUH, S. « le rôle des PME dans le développement local : cas de la zone d'activités TAHERACHET, commune d'AKBOU », juin 2017.
- 22- BETTACHE, Y ; IGHIT, S. « La stratégie de développement des PME algériennes à l'international. », 2017/2018.
- 23- BOULKOUANE, K ; LEKHAL, L. « La création et les obstacles à la création des PME Cas d'étude la commune de Bejaia », juin 2015.
- 24- BRAHAMI, S ; CHELAL, H. « les modalités de financement bancaire des projets de création des PME. Cas pratique BDR n°361 de la wilaya de Bejaia », 2013/2014.
- 25- CHIKHAOUI, Z. « le développement local industriel dans la wilaya de TIZI-OUZOU : cas de la zone industrielle AISSAT IDIR. », 2016/2017.
- 26- COLOT, O. « la transmission des PME familiales non cotées : approche de la

transmission en wallonie et impact sur la performance des entreprises », thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences de gestion à l'université de Mons-hainaut, 2007.

27- GASMI, K ; SOUAD, W. « la contribution des PME/PMI dans l'économie Algérienne durant la période 2004-2015 », janvier 2016, pp95-97.

28- GHELLINCK, B. « Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique », 2014/2015.

29- KABA, M. « LES CAUSES DE FAILLITE DES PME DE L'ABITIBI TÉMISCAMINGUE: CAS DES PME MANUFACTURIÈRES DE ROUYN-NORANDA », présenté à l'université du Québec à Chicoutimi comme exigence partielle de la maîtrise en gestion des organisations, Juillet 2007.

30- KOUITINI, M ; LAIRIBI, S. « les déterminants de la création des PME privées dans la wilaya de Bejaia. », juin 2019.

31- MAATALLAH, M. « démographe des PME et Leurs impact sur l'évolution de tissu industrielle », 2012/2013.

- MADOU, M. « travail et organisation du travail dans les PME Algérienne », journal des anthropologues, mars 2012.

32- OUSAID, A. « financement des petites et moyennes entreprises : cas des PME Algérienne », mémoire de magistère, juin 2016, pp14-16.

33- ROUAIGUIA, L. « le rôle des PME dans la réduction du chômage en Algérie », 2013/2014.

- SI LEKHAL, K ; AL, « les PME en Algérie : état des lieux, contraintes et perspectives, revue de la performance des institutions algériennes, n° 04, 2013, p45.

34- YETA, B. « l'apport de la petite et moyenne entreprise au développement économique de la RDC », 2018.

35- ZIDEN, S. « le développement local industrielle dans la wilaya de TIZI-OUZOU », 2017/2018.

IV. Rapports et bulletins d'information

36- bulletin statistique de la PME/PMI n°31, Edition novembre 2017.

37- bulletin d'information statistique de la PME n° 20,22 (2010-2012), données de L'ONS sur la PME.

38- Banque Mondiale (2015), Rapport « *Doing Business* » de 2014.

39- Bulletins statistiques de la PME/PMI n° 06 jusqu'à 34ème.

40- Bulletin d'information statistique de la PME N°35, (2019).

- 42- Bulletin d'information et statistique de la PME n° 06 jusqu'à 27.
- 43- Bulletin d'information et statistique de la PME n° 28.
- 44- Bulletin d'information et statistique de la PME n°29.
- 45- Bulletin d'information et statistique de la PME n° 30.
- 46- Bulletin statistique de la PME/PMI n° 31, Edition novembre 2017.
- 47- Direction de la PME/PMI de la wilaya de Bejaia.
- 48- Gilles LEBLANC, rapport « Le panorama des PME », France, 2011.
- 49- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2018).
- 50- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2017).
- 51- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2016).
- 52- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2015).
- 53- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2014).
- 54- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2008).
- 55- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2009).
- 56- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2010).
- 57- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2011).
- 58- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2012).
- 59- Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information statistique de la PME (2013).
- 60- Ministère de la PME et de l'artisanat, Politiques d'appui à l'innovation dans la PME, février 2007.

- 61- Rapport et Projet de propositions de la Commission Economie et Développement, « Propositions pour favoriser le développement des Petites et Moyennes Entreprises africaines », Paris, 2008.
- 62- Rapport_thematique_RGE2_Mortalite_des_entreprises_fina « IDEUXIEME RECENCEMENT GENERAL DES ENTREPRISES EN 2016 (RCE-2) », « Mortalité des entreprises ». république du Cameroun, mars 2016.
- 63- Synthèse de l'OCDE (2007), Le financement des PME et des entrepreneurs.
- 64- Synthèse à partir de la loi n° 01-18 portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME.
- 65- Synthèse à partir de la recommandation 2003/361/CE de la commission européenne du 6 mai 2003.
- 66- Synthèse faite à partir de la directive de 2003/361/CE de la commission européenne du 6 mai 2003.
- V. Textes réglementaires**
- 67- Algérie-Loi-2017-02-orientation-développement-pme.
- 68- Code de commerce algérien, article 163, 2007.
- 69- Conseil national chargé de la promotion de la SOUS-TRAITANCE.
- 70- Conseil national de concertation pour le développement de la PME.
- 71- Code de promotion de l'investissement promulgué en 05-10-1993.
- 72- Décret n°83 – 98 du 29/01/1983.
- 73- Décret exécutif N° 94-188 du 06 juillet 1994 portant statut de Caisse Nationale d'Assurance Chômage, publié dans le Journal Officiel N° 44.
- 74- Décret exécutif n°96-296 du 08 décembre 1996 fixant les statuts de l'ANSEJ.
- 75- Décret législatif n°93-08 du 25 avril 1993.
- 76- Décret n°91-37 de la 19-02-1992 portant libération de commerce extérieur d'entreprises privées.
- 77- La loi n° 01_18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, articles 4, 5, 6, 7(JO N° 77) du 15 décembre 2001.
- 78- La loi de 1981 sur la restructuration organique pour transformer les grosses sociétés nationales en petites unités spécialisées.
- 79- La loi 90-10 du 14-04-1990 sur la monnaie et au crédit et la libération des prix loi n°90-01 de la même année.
- 80- La loi de février 1990 sur la fixation des salaires sur une libre négociation salarier employeur.

- 81- La loi de d'orientation sur la promotion de la PME (loi n°01-18 du 12-12-2001).
- 82- La loi 01-18 du 21 décembre 2001 portant la loi de la promotion de la PME.
- 83- Loi n 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).
- 84- La loi n°01-18 portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME.
- 85- La recommandation 2003/361/CE de la commission européenne du 6 mai 2003.
- 86- La loi des finances de 2001.
- 87- La loi portant code des investissements, n° 63-277 du 26.07.1963. publier dans le journal officiel n° 53 de 08.1963.
- 88- Les statistiques de l'ONS.
- 89- Ordonnance relative au développement de l'investissement n°01-03 du 20-08-2001.
- 90- Ordonnance portant code des investissements, n°66-284 du 15. 09.1966, publiés dans le JO n°8(lois du 21/08/1982).
- 91- Ordonnance portant code des investissements, n° 66-284 du 15-09- 1966, publiés dans le JO n° 80 du 17.09.1966.

VI. Autre documents

- 92- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), « Aides et incitations financières pour les PME, Environnement et Energie », Janvier 2011.
- 93- BOUMGHAR, M. « La relation PME-Banque : Un essai de compréhension », Document de travail n°02/2006, Octobre 2006.
- 94- Dispositif extension ANSEJ,-entreprise- dispositif de soutien à la création d'entreprise- extrait el mouatin.
- 95- Direction de l'industrie et des mines, Fichier d'exploitation, « PME de Bejaïa», 2016.
- 96- Etude sur la mortalité des entreprises créées dans les CEFORE du Burkina Faso, (2006 -2013).
- 97- La directive de 2003/361/CE de la commission européenne du 6 MAI 2003.
- 98- PME et innovation en Algérie : limites et perspectives.
- 99- Les étapes clés d'une reprise d'entreprise, publié dans la thématique créée en rachetant une entreprise, Ed, 6/12/2019.
- 100- LETTRE de L'AGENCE N°01, Bimestrielle éditée par Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit.
- 101- Ministère du travail et l'emploi et de la sécurité sociale, Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes, « Création d'entreprises avec financement ».

VII. Les sites web

- 102-** https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/entrepreneur_aag-20
- 103-** <https://www.l-expert-comptable.com/a/532671-creation-d-entreprise-definition-et-etapes-html>.
- 104-** <https://www.creer-mon-business-plan.fr/etapes-decreation-dune-entreprise>.
- 105-** <https://www.letemps.ch/economie/entreprises-vivent-longtemps>.
- 106-** [https://www.algerie-eco.com/2019/11/29/algerie-80_taux-mortalité-pme-défaut-de-paiement/](https://www.algerie-eco.com/2019/11/29/algerie-80_taux-mortalite-pme-defaut-de-paiement/).
- 107-** <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-de-lorganisation-2020-1-page-57.htm>.
- 108-** <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2014-1-page-73.htm>.
- 109-** <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2006-2-page-3.htm>.
- 110-** <https://www.cairn.info/revue-de-l-entrepreneuriat-2011-1-page-33.htm>.
- 111-** [https://www.cairn.info/revue-internationale-d-intelligence- économique- 2018-2-page-81.htm](https://www.cairn.info/revue-internationale-d-intelligence-economique-2018-2-page-81.htm).

Table des matières

Introduction Générale.....	1.
Chapitre I : Perspectives globales sur la PME.....	4.
Introduction.....	4.
Section 1 : Les Généralités sur les PME (Aperçu globale).....	4.
I-Bref aperçu de la genèse et de l'évolution de la PME en Algérie.....	4.
a. La période de 1962-1982.....	4.
b. La période de 1982- 1988.....	5.
c. De 1988 à nos jours.....	7.
II-Définition de la PME.....	8.
II-1- définition Algérienne de la PME.....	8.
1- Personnes employées.....	9.
2- Seuils pour la détermination du chiffre d'affaires ou pour le total du bilan.....	9.
3- La moyenne entreprise.....	9.
4- La petite entreprise.....	10.
5- La très petite entreprise « TPE ».....	10.
II-2- définition de l'union Européenne.....	10.
II-3- les critères de définition des PME.....	11.
a- L'approche quantitative.....	11.
b- L'approche qualitative.....	13.
III-Les caractéristiques générales des PME.....	13.
a. La centralisation.....	14.
b. La petite taille.....	14.
c. Une stratégie intuitive ou peu formalisée.....	14.
d. Un système d'information interne et externe peu complexe et peu organisé...	14.
e. Une bonne spécialisation.....	14.
III-1 Les caractéristiques des PME algériennes.....	14.
Section 2 : Les mesures d'aides et les structures d'appui à la PME.....	15.
I- Des mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME.....	15.
I-1 Les Objectif généraux.....	15.
I-2 Le plan de soutien a la création et la croissance des PME.....	16.
I-3 Le plan de la promotion et la sous-traitance.....	18.
II- Les structures d'appui à la PME.....	19.
II-1Le fonds de la promotion de la compétitive industrielle FPCI.....	19.

II-2	Le programme national de développement agricole PNDA.....	20.
II-3	Le programme pilote de mise à niveau des entreprises.....	20.
a-	Le comité national de la compétitive industrielle CNCI.....	21.
b-	Le nouveau programme national de mise à niveau des PME algériennes.....	22.
III-	Les dispositifs publics d'aide de la PME algérienne.....	22.
III-1	Agence national de soutien d'emploi de jeunes(ANSEJ).....	23.
III-2	Agence Nationale de gestion du Microcrédit(ANGEM).....	23.
III-3	L'Agence Nationale du développement de l'Investissement (ANDI).....	24.
III-4	Autres organismes de soutien à l'emploi et à la PME.....	24.
a-	La caisse National d'Assurance Chômage (CNAC).....	24.
b-	Le fonds de Garantie des crédits aux PME(FGAR).....	24.
c-	L'agence Nationale de développement de la PME (AND-PME).....	25.
d-	La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI-PME).....	25.
	Conclusion.....	26.
	Chapitre II : Analyse de la croissance de l'effectif des PME en Algérie.....	26.
	Introduction.....	26
	Section 1 : la création des PME.....	26.
I-	La définition de la création d'entreprise.....	26.
II-	I-1 La définition de la création d'entreprise selon l'INSEE.....	27.
	I-2 Les formes de création.....	27.
a-	la création nouvelle.....	27.
b-	la création par reprise.....	27.
c-	La création par réactivation.....	27.
II-	Les étapes de la création d'une entreprise.....	27.
II-1	La naissance de l'idée.....	28.
II-2	L'étude de marché.....	28.
II-3	Le choix du statut juridique.....	28.
II-4	Réalisation du business plan.....	29.

II-5 La recherche de financements.....	29.
III- évolution et création de PME en Algérie.....	29.
Section 2 : La reprise des PME.....	32.
I-La définition de l'opération de la reprise d'entreprise.....	32.
I-1 Quelques notions importantes.....	32.
a- La reprise.....	32.
b- La reprise d'entreprise.....	33.
c- La réactivation d'une entreprise.....	33.
I-2 Les étapes clés d'une reprise d'entreprise.....	33.
II- Le plan de reprise de l'entreprise.....	34.
II-1 Le montage juridique de l'opération de reprise.....	34.
II-2 Le plan opérationnel de reprise et la stratégie.....	35.
II-3 Le montage financier de l'opération de reprise.....	35.
II-4 La vente et l'éventuelle phase de transition.....	36.
III-la réactivation en Algérie.....	36.
Section 3 : La mortalité des petites et moyennes entreprises.....	37.
I- La définition de la mortalité.....	38.
I-1 La mortalité.....	38.
I-2 La mortalité des entreprises.....	38.
I-3 entreprises disparues.....	39.
II- Le taux de mortalité et le taux de survie.....	39.
II-1 La définition de taux de mortalité et de survie.....	39.
II-2 Les causes de mortalités des entreprises.....	40.
a- L'indécision.....	40.

b- La défaillance.....	40.
c- La taille de l'entreprise.....	41.
d- L'environnement législatif.....	41.
e- L'environnement et le marché.....	41.
III- Cas de la mortalité des entreprises en Algérie.....	42.
III-1 La Radiation des PME en Algérie.....	42.
III-2 Analyse comparative de la mortalité des PME privées (personnes morales).....	42.
III-3 La mortalité des PME privées (personnes physiques).....	43.
III-4 Les causes de la mortalité et de la faiblesse de la densité des PME ren Algérie.....	43.
a-Causes d'ordre économique.....	43.
b-Causes d'ordre politique et climat général des affaires.....	44.
Conclusion.....	46.
Chapitre III : Analyse de la contribution des banques à la création des PME et leur impacts sur le développement local.....	46.
Introduction.....	46.
Section1 : le rôle des PME dans l'économie algérienne.....	47.
I- L'importance des PME.....	47.
I-1 L'importance des PME d'un point de vu économique.....	47.
I-2 L'importance des PME d'un point de vu social.....	48.
I-3 L'importance des PME d'un point de vu fiscal.....	48.
I-4 Les avantages se rapportant à la création des PME.....	48.
II- Le rôle des PME dans l'évolution des grandeurs économiques.....	49.
II-1 Le rôle des PME dans la réalisation du PIB.....	50.
II-2 Le rôle des PME dans la création d'emplois.....	51.

a- Définition de la création d'emploi.....	51.
b- La PME, facteur de création d'emploi.....	52.
II-3 le rôle des PME dans la distribution des revenus.....	56.
III- La PME et la création d'emplois dans la wilaya de Bejaia.....	57.
Section 2 : Le rôle des banques dans l'accroissance des PME en Algérie.....	59.
I- Les modes de financement des PME.....	60.
I-1 Le financement par le crédit bail.....	60.
I-2 Le financement par le capital d'investissement.....	60.
II-Le financement bancaire des PME par l'implication des institutions d'aide et de garantie.....	60.
II-1 Le financement des PME par le biais de l'ANSEJ.....	61.
II-2 Le financement des PME par le biais de la CNAC.....	61.
II-3 Le financement des PME par le biais de l'ANGEM.....	62.
II-4 Le financement des PME par le biais des fonds de garanties.....	62.
a- Le FGAR (fonds de garanties des prêts).....	62.
b- La caisse de garantie des crédits d'investissement (CGCI-PME).....	62.
Conclusion.....	63.
Conclusion générale.....	64.
Bibliographie	
Table de matière	
Annexes.	
Résumé.	

Résumé

L'objectif de ce travail consiste à cerner le rôle des banques dans la croissance des PME et d'identifier les facteurs favorisant ou freinant leur croissance.

L'analyse du rôle des dispositifs d'appui aux entreprises et de leurs contributions à la création de PME, nous amène à mieux comprendre la problématique du financement des PME en Algérie. De ce fait, la croissance et le développement des PME restent essentiellement subordonnés aux décisions de l'Etat notamment par les mécanismes qu'il fait intervenir lors des processus de création de PME. Ces derniers sont de plus en plus rigoureux en rendant le temps et le coût des procédures plus importants.

Malgré la faiblesse de leur densité comparativement aux autres pays notamment voisins, en Algérie, l'effectif des PME ne cesse d'augmenter et cette croissance s'est beaucoup plus accélérée depuis le début des années 2000. De nos jours, les PME privées constituent l'essentiel du tissu économique et deviennent ainsi l'élément clé de création de valeurs, de richesses et d'offre d'emploi à l'échelle nationale.